

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 151

26 janvier 2011

SOMMAIRE

Aardvark Investments S.A.	7203	Luxembourg Irtysh Petroleum Sàrl	7247
ACH Management SA	7205	Magic Nails S.à r.l.	7245
Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF	7202	Magic Nails S.à r.l.	7245
Catella SICAV	7204	Metra Sàrl	7248
Cetlux S.A.	7203	MGP Artemis S.à r.l.	7212
Datogon S.A.	7212	Mirabaud Active Allocation	7204
DBRA MG S.à r.l.	7245	Navella S.A.	7247
Distrimarch S.A.	7248	Nerthus Invest S.A.	7202
Eastman Europe S.A.	7248	NetEconomy Luxembourg Newco S.à r.l.	7247
Eurobiraghi S.A.	7245	Nomura Global Select Trust	7212
Financière d'Investissement Privée	7210	Nomura Global Select Trust	7204
FIP Global Investments S.A.	7244	Prolilux S.A.	7246
Flexible Rent S.A.	7246	Samorfin S.A.	7247
Fur Investments Holding S.A.-SPF	7202	Sanpaolo International Formulas Fund ...	7211
Ionian Maritime Enterprises Holding (Luxembourg) S.A.	7248	Tarkett Capital S.A.	7247
		Telos Funds	7204

Fur Investments Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 72.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 16 février 2011 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011012410/833/18.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 14 février 2011 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011012411/534/18.

Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.403.

As the Annual General Meeting dated 18 May 2010 could not validly deliberate and decide on the items of the agenda, the Board of Directors convenes the Shareholders of BOURNE PARK CAPITAL (LUX) S.A. SICAV-SIF to attend the

SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on 18 February 2011 at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the authorised Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2009
3. Allocation of results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the authorised Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The shareholders

who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (fax n°: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the meeting.

Référence de publication: 2011012412/7/22.

Aardvark Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 8.935.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 février 2011 à 11.30 heures dans les bureaux de l'étude Wilson et associés au n° 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports annuels du Conseil d'Administration et du Réviseur Indépendant pour la société et le groupe pour les exercices arrêtés au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010.
2. Présentation et approbation des comptes annuels de la société et des comptes consolidés du groupe au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010, affectation des résultats.
3. Décision à prendre quant à la continuation des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge aux Administrateurs de la société et au Réviseur Indépendant de la société et du groupe pour les exercices arrêtés au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010.
5. Election statutaire des Administrateurs de la société et du groupe pour une durée de trois ans.
6. Election statutaire du Réviseur Indépendant de la société et du groupe pour une durée d'un an.
7. Ratification de la démission de Monsieur Andrew MANN du Conseil d'Administration et nomination d'un nouvel Administrateur en son remplacement.
8. Divers.

Droit de Vote et Conditions de Quorum

Une résolution ordinaire sera approuvée si elle est adoptée par une majorité simple des actionnaires, munis d'un droit de vote valable, présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

Conformément à l'Article 21 des Statuts de la Société, il est demandé aux titulaires de titres au porteur de déposer leurs certificats d'action au moins 5 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société, soit auprès de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg, soit auprès de ING Belgique, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, ou auprès de n'importe quelle autre banque.

Conformément à l'Article 21 des Statuts de la Société, les titulaires d'actions enregistrées doivent informer la société, par courrier au siège social de la Société, de leur intention d'assister à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société, au moins cinq jours francs avant la date de cette assemblée.

Conformément à l'Article 22 des Statuts de la Société, il est demandé à tout actionnaire souhaitant nommer un représentant de remplir la procuration disponible au siège social de la Société à déposer au siège social au moins 5 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale Annuelle à laquelle se réfère la procuration.

Le Conseil d'Administration de AARDVARK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011007024/1017/38.

Cetlux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.543.

La soussignée, Maître Karine Vilret-Huot, avocat, agissant en qualité de domiciliataire de la société CETLUX S.A., société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83543, ayant son siège social 11 Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, déclare par la présente dénoncer le siège social de ladite société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Karine Vilret-Huot.

(100135097) Déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2011011746/12.

Telos Funds, Fonds Commun de Placement.

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82 112, hat als Verwaltungsgesellschaft mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A. beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds „Momentum Select“ unter dem Umbrellafonds „Telos Funds“ (Organismus für gemeinsame Anlagen), der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen Unterliegt, mit Wirkung zum 13. Dezember 2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 02.12.2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2010167514/15.

(100193529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Mirabaud Active Allocation, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Mirabaud Active Allocation prenant effet au 1^{er} décembre 2010 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Funds Management Company S.A.

Référence de publication: 2011006291/9.

(110006338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Catella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 147.125.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} décembre 2010 que Monsieur Stefan Widenfelt et Madame Michaela Imwinkelried, administrateurs de la Société, ont été remplacés, avec effet au 19 novembre 2010, par Madame Britt Ehrling et Monsieur Joakim Stenberg, tous deux résidant professionnellement au 6, Birger Jarlsgatan, 10390 Stockholm, Suède et par Madame Ann-Charlotte Lawyer, résidant professionnellement au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, qui sont nommés administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Britt Ehrling;
- Lena Andersson;
- Joakim Stenberg; et
- Ann-Charlotte Lawyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011007226/22.

(110007698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Nomura Global Select Trust, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion 31 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010467/8.

(110011687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

ACH Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 43.098.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of ACH Management S.A. (the "Company"), a société anonyme with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 8th March 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 20th April 1993, number 170. The articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Camille Hellinckx on 14th October 1997, published in the Mémorial number 703 on 15th December 1997.

The Meeting elected Me Patrick Reuter, Avocat, residing in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Me Philippe Coulon, Avocat, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Philippe Coulon, Avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

(1) Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company with the purpose to convert the Company into a management company subject to chapter 14 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment:

In the context of the transformation of the Company into a management company subject to chapter 14 of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the "2002 law"), it is proposed to amend article 3 of the Articles of Incorporation relating to the corporate object of the Company so to as read as follows:

"The purpose of the Corporation is the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment.

More specifically, but without limitation, the Corporation shall serve as investment manager to Asian Capital Holdings Fund, an Undertaking for Collective Investment organised as a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) under Part II of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended or repealed from time to time (the "2002 Law").

The Corporation may also undertake any other operations directly or indirectly connected with its purpose while remaining within the limits set forth by chapter 14 of the 2002 Law."

(2) Amendment of the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company by adding a new sentence at the end of such paragraph worded as follows:

"If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg."

(3) Increase of the corporate capital of the Company to an amount of EUR-125,000 through increase of the nominal value of the shares - Amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company:

In order to meet the capital requirements applicable to management companies subject to chapter 14 of the 2002 Law, it is proposed to increase the corporate capital of the Company which currently amounts to EUR74.368,06 to an amount of EUR-125.000. For this purpose, the nominal value of the 3,000 outstanding shares of the Company will be increased, by allocation to the share capital of an amount of USD-100.000 out of the free reserve of the Company from a nominal value of EUR-24.79 each to EUR41.67 each.

Consequently, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company will be amended so to as read as follows:

"The corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (€125,000) consisting of 3,000 shares in nominative form with a par value of (€41.67) per share."

(4) Modification of the date of the Annual General Meeting - Amendment of the first paragraph of article 8 of the Articles of Incorporation of the Company:

It is proposed to change the date of the annual general meeting which shall be held on the 28th day in May at 4.00 p.m. instead of the 28th April at 3.00 p.m.

Consequently, the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company will be amended so to as read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 28th day in May at 4.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next

following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require."

(5) Amendment of the fifth paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation of the Company by adding a new sentence at the end of such paragraph worded as follows:

"A director may represent several of his colleagues."

(6) Amendment of the sixth paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation of the Company by adding a new sentence at the end of such paragraph worded as follows:

"Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

(7) Amendment of the seventh paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation of the Company, so to as read as follows:

"Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting provided however that resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing, signed by all the Directors or by telex, telegram or telefax message, which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision."

II. The Meeting was convened by notices containing the agenda sent to every registered shareholder by mail on 15th December 2010.

III. The items on the agenda of the Meeting require a quorum of 50% of the share capital of the Fund and may only be validly taken if approved by at least 2/3 of the votes cast.

IV. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

V. As a result of the foregoing, the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and vote on the agenda.

VI. After deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting unanimously resolves to amend article 3 of the Articles so as to read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Corporation is the management of Luxembourg and foreign undertakings for collective investment.

More specifically, but without limitation, the Corporation shall serve as investment manager to Asian Capital Holdings Fund, an Undertaking for Collective Investment organised as a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) under Part II of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended or repealed from time to time (the "2002 Law").

The Corporation may also undertake any other operations directly or indirectly connected with its purpose while remaining within the limits set forth by chapter 14 the 2002 Law."

Second resolution

The Meeting unanimously resolves to amend article 4 of the Articles by adding a new sentence at the end of such paragraph worded as follows:

If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to increase the corporate capital by an amount of FIFTY THOUSAND SIX HUNDRED AND THIRTY-ONE EUROS AND NINETY-FOUR CENTS (EUR 50,631.94) so as to raise it from its present amount of SEVENTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-EIGHT EURO AND SIX CENT (EUR 74,368,06) up to ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND EUROS (EUR 125,000.-), to be paid up by the allocation of FIFTY THOUSAND SIX HUNDRED AND THIRTY-ONE EUROS AND NINETY-FOUR CENTS (EUR 50,631.94) out of the free reserves into the share capital without issue of new shares but by the increase of the nominal value of the existing THREE THOUSAND (3,000) existing shares from TWENTY-FOUR EURO AND SEVENTY-NINE CENTS (EUR 24.79) up to FORTY-ONE EURO AND SIXTY-SEVEN CENTS (EUR 41,67) each.

Evidence of the existing free reserves has been given to the undersigned notary by a balance sheet on September 30, 2010.

The said balance sheet, after having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

The Meeting unanimously resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (€125,000) consisting of 3,000 shares in nominative form with a par value of (€41.67) per share."

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolves to amend the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 28th day in May at 4.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require."

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolves to amend the fifth paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation of the Company by adding a new sentence at the end of such paragraph worded as follows:

"A director may represent several of his colleagues."

Sixth resolution

The Meeting unanimously resolves to amend the sixth paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation of the Company by adding a new sentence at the end of such paragraph worded as follows:

"Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

Seventh resolution

The Meeting unanimously resolves to amend the seventh paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation of the Company, so to as read as follows:

"Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting provided however that resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing, signed by all the Directors or by telex, telegram or telefax message, which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision."

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the chairman, the secretary and the scrutineer signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de ACH Management S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois par un acte de Me Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 20 avril 1993, numéro 170. Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Camille Hellinckx le 14 octobre 1997, publié au Mémorial le 15 décembre 1997, numéro 703.

L'Assemblée élit Me Patrick Reuter, Avocat, demeurant à Luxembourg, comme président de l'Assemblée.

Le président désigne comme secrétaire Me Philippe Coulon, Avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Me Philippe Coulon, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Modification de l'article 3 des statuts de la Société dans le but de transformer la Société en une société de gestion soumise au chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif:

Dans le contexte de la transformation de la Société en une société de gestion soumise aux dispositions du chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2002"), il est proposé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"L'objet de la société est la gestion d'organismes de placement collectif de droit luxembourgeois et étrangers. En particulier, mais non exclusivement, la Société agira en tant que gérant en investissements pour Asian Capital Holdings Fund, un Organisme de Placement Collectif constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie par la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée ou remplacée (la "loi de 2002").

La Société pourra également effectuer toute autre opération directement ou indirectement connectée avec son objet dans les limites des dispositions du chapitre 14 de la Loi de 2002."

(2) Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société par l'ajout d'une nouvelle phrase à la fin dudit paragraphe rédigée comme suit:

"Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil peut décider de transférer le siège social de la Société dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg."

(3) Augmentation du capital de la Société à un montant de EUR125,000 par augmentation de la valeur nominale des actions. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société:

Afin de se conformer aux exigences de capital applicables aux sociétés de gestion soumises au chapitre 14 de la Loi de 2002, il est proposé d'augmenter le capital de la Société qui est actuellement égal à EUR74.368,06 à un montant de EUR-125,000. Pour cela, la valeur nominale de chacune 3,000 actions de la Société sera augmentée de EUR-24.79 à EUR-41.67 par incorporation au capital d'un montant de USD-100,000 provenant de la réserve libre de la Société.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société sera modifié afin qu'il se lise comme suit:

"Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125,000.- Euro), représenté par trois mille (3.000) actions nominatives d'une valeur nominale de (41.67 Euro) par action."

(4) Changement de la date de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle-Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société:

Il est proposé de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle qui sera désormais tenue le 28^{ème} jour de mai à 16.00 heures, en lieu et place du 28 avril à 15.00 heures.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société sera modifié afin qu'il se lise comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 28 mai à 16.00 heures de l'après-midi. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

(5) Modification du cinquième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société par l'ajout d'une nouvelle phrase rédigée comme suit à la fin dudit paragraphe:

"Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues."

(6) Modification du sixième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société par l'ajout d'une nouvelle phrase à la fin dudit paragraphe:

"Chaque Administrateur peut également assister à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication équivalent permettant à toutes les personnes participantes de s'entendre les une les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens est réputée équivalente à une présence en personne."

(7) Modification du septième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, afin qu'il se lise comme suit:

"Les décisions doivent être prises à une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion à la condition toutefois que les décisions du Conseil peuvent être adoptées par la voie d'une résolution adoptée en des termes identiques et résultant d'un ou de plusieurs documents écrits, signés par tous les Administrateurs ou par télex, télégramme, ou fax, qui ensemble constitueront le procès-verbal attestant de cette décision."

II. L'Assemblée a été convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour, envoyées par lettre à tous les actionnaires nominatifs le 15 décembre 2010.

III. Les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée requièrent un quorum de présence de 50% et les résolutions peuvent être prises valablement si approuvées par une majorité de deux tiers des voix exprimées.

IV. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

V. Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur l'ordre du jour.

VI. Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la société est la gestion d'organismes de placement collectif de droit luxembourgeois et étrangers. En particulier, mais non exclusivement, la Société agira en tant que gérant en investissements pour Asian Capital Holdings Fund, un Organisme de Placement Collectif constitué sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie par la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée ou remplacée (la "loi de 2002").

La Société pourra également effectuer toute autre opération directement ou indirectement connectée avec son objet dans les limites des dispositions du chapitre 14 de la Loi de 2002."

Seconde résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"Si et dans la mesure permise par la loi, le Conseil peut décider de transférer le siège social de la Société dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg."

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence de CINQUANTE MILLE SIX CENT TRENTE ET UN EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (EUR 50.631,94) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS ET SIX CENTS (EUR 74.368,08) à celui de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 125.000,-). L'augmentation est libérée par incorporation au capital social du montant de CINQUANTE MILLE SIX CENT TRENTE ET UN EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (EUR 50.631,94) prélevé sur les réserves libres sans création d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des TROIS MILLE (3.000) actions existantes de VINGT-QUATRE EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (EUR 24,79) à QUARANTE ET UN EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (EUR 41,67) par action.

La preuve de l'existence des réserves libres a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 30 septembre 2010.

Ce bilan, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"Le capital social est fixé à cent-vingt-cinq mille Euros (125.000.- Euro), représenté par trois mille (3.000) actions nominatives d'une valeur nominale de (41.67 Euro) par action."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 28 mai à 16.00 heures de l'après-midi. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le cinquième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues."

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le sixième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"Chaque Administrateur peut également assister à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication équivalent permettant à toutes les personnes participantes de s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens est réputée équivalente à une présence en personne."

Septième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le septième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

"Les décisions doivent être prises à une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion à la condition toutefois que les décisions du Conseil peuvent être adoptées par la voie d'une résolution circulaire adoptée en des termes identiques et résultant d'un ou plusieurs documents écrits, signés par tous les Administrateurs ou par télex, télégramme, ou fax, qui ensemble constitueront le procès-verbal attestant de cette décision."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: P. REUTER - C. COULON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60275. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur pd. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le dix-huit janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011009035/293.

(110010619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Financière d'Investissement Privée, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.075.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ("l'Assemblée") de la société "FINANCIERE D'INVESTISSEMENT PRIVEE" (ci-après la "Société"), société anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 143 075), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 6 décembre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée fut ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Me Laetitia CHANIOL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigna comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Me Philippe COULON, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la présidente déclara et pria le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(I) Renonciation aux délais de convocation de l'Assemblée tels que prévus par les statuts de la Société et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

(II) Modification de la première phrase de l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier la date de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour la tenir chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

(III) Modification de la première phrase de l'article 27 des statuts de la Société afin de modifier l'exercice social de la Société pour qu'il commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année, étant précisé que l'exercice social qui a commencé le 1^{er} avril 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

III.- Qu'il appert de ladite liste de présence que l'intégralité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de telle sorte qu'il peut être fait abstraction des délais de convocation prévues par les statuts de la société et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte que l'ensemble des actionnaires de la Société ont eu connaissance des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée et que lesdits actionnaires ont expressément renoncé à l'application des délais de convocation tels que prévus par les statuts de la Société et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier la date de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour la tenir chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

La première phrase de l'article 10 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 16.00 heures.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 27 des statuts de la Société afin de modifier l'exercice social de la Société pour qu'il commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année, étant précisé que l'exercice social qui a commencé le 1^{er} avril 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

La première phrase de l'article 27 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année, étant précisé que l'exercice social qui a commencé le 1^{er} avril 2010 se terminera le 31 décembre 2010.»

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: L. CHANIOL - P. COULON - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1274. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-huit janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011009172/75.

(110010662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Sanpaolo International Formulas Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2011009722/10.

(110010766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Nomura Global Select Trust, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Nomura Global Select Trust coordonné au 31 janvier 2011 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010468/8.

(110011688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Datogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 127.767.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 06. Dezember 2010

Der Verwaltungsrat der Datogon S.A. nimmt den Rücktritt von Herrn Paul Diederich mit Wirkung zum 30. September 2010 zur Kenntnis.

Der Verwaltungsrat beschließt, Herrn Philipp Graf, geboren am 31.03.1978 in Herdecke, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung bis zum Datum der ordentlichen Generalversammlung 2011 zum neuen Verwaltungsrat der Gesellschaft zu benennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.01.2011.

Wolfgang Dürr / Philipp Graf

Vorsitzender des Verwaltungsrates / -

Référence de publication: 2011010677/17.

(110012574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

MGP Artemis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.654.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under the number B 129.066 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Renaud Graas, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of MGP Artemis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under the number B 134.654 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg law on 27 November 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary then residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 166 of 22 January 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended thereafter.

The said power of attorney, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Conversion of the Company into a société d'investissement en capital à risque (investment company in risk capital) with multiple compartments organised under the Luxembourg act dated 15 June 2004, relating to the investment company in risk capital, as may be amended from time to time (the 2004 Act) and comprised of one single compartment, namely MGP Artemis S.à r.l. SICAR - Academy Gardens (the Compartment).

3. Amendment of the corporate purpose of the Company so as to read as follows:

" 4.1. The purpose of the Company is to act as a closed-ended collective investment company in real estate properties and to invest the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the 2004 Act. The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

4.2. The Company will not invest directly in real estate properties. The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles (each an Intermediary Company, together the Intermediary Companies);

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2004 Act and as provided for in the confidential offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 3(3) of the 2004 Act (the Memorandum)."

4. Amendment and restatement of Articles in their entirety so as to reflect items 2 and 3 above.

5. Acknowledgement that the shares issued by the Company have been fully paid up by the Sole Shareholder.

6. Acknowledgement of the resignations of Ms Christine Anne Clarke and Ms Delloula Aouinti as managers of the Company effective as of the date of the present resolutions, and discharge;

7. Appointment of the following persons as managers of the Company, effective as of the date of the present resolutions for an undetermined period of time:

(i) Ms Julie Mossong, Global Head of Risk and Corporate Services, MGPA (Lux) S.à r.l., born on 30 April 1965 in Wirksworth (United Kingdom) with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as chairman;

(ii) Mr Steven Craig Willingham, Chief Financial Officer - Europe, MGPA (Europe) Limited, born on 7 October 1969 in Boston (United Kingdom) with professional address at 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London (United Kingdom);

(iii) Mr Christopher John McCormack, Project Director, MGPA (Europe) Limited, born on 11 August 1966 in Reading (United Kingdom) with professional address at 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London (United Kingdom);

(iv) Ms Audrey Lewis, Independent Director, born on 28 August 1968 in Glasgow (United Kingdom) with professional address at 25, rue du Schlammeeste, L-5770 Weiler la Tour (Grand Duchy of Luxembourg);

(v) Ms Joanne Fitzgerald, Head of Corporate Services - Europe and Asia, MGPA (Lux) S.à r.l., born on 11 March 1979 in Waterford (Ireland) with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

(the New Managers).

8. Acknowledgement that the appointment of the New Managers has been approved by the Luxembourg regulator, the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF);

9. Empowerment and authorisation of any employee of Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., in its capacity as domiciliary agent of the Company to (i) accomplish the filing of the relevant documents and notices regarding the resignations under item 6 and the appointments of the New Managers under item 7 with the Luxembourg Trade and Companies Register, (ii) publish the relevant information in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and, generally speaking, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions.

10. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the Company into a société d'investissement en capital à risque (investment company in risk capital) with multiple compartments organised under the 2004 Act and comprised of the Compartment.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend corporate purpose of the Company so as to read as follows:

" **4.1.** The purpose of the Company is to act as a closed-ended collective investment company in real estate properties and to invest the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the 2004 Act. The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

4.2. The Company will not invest directly in real estate properties. The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles (each an Intermediary Company, together the Intermediary Companies);

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2004 Act and as provided for in the confidential offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 3(3) of the 2004 Act (the Memorandum)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles in their entirety so as to reflect the second and third resolutions above. As a consequence of such changes, the Articles read as follows:

1. Art. 1. Form and Name. There exists an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) established as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "MGP Artemis S.à r.l. SICAR" (the Company).

The Company shall be governed by Luxembourg act of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as may be amended from time to time (the 2004 Act), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2004 Act, the 2004 Act shall prevail) as well as by these articles of incorporation (the Articles).

2. Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting (as defined in article 19.2 below). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which may be established by a resolution of the board of managers of the Company.

3. Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Compartment (as defined in article 5.3) if no further Compartment is active at that time.

The Compartments will be created with a limited duration and will be automatically liquidated at the relevant termination date, as further described, and subject to possible extension period(s) within the limit and subject to the conditions set out, in the Memorandum (as defined in article 4.2 below).

4. Corporate Objects. The purpose of the Company is to act as a closed-ended collective investment company in real estate properties and to invest the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the 2004

Act. The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

The Company will not invest directly in real estate properties. The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles (each an Intermediary Company, together the Intermediary Companies);

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2004 Act and as provided for in the confidential offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 3(3) of the 2004 Act (the Memorandum).

5. Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.

The subscribed share capital of the Company, increased by the share premium, must reach one million euro (EUR 1,000,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque, SICAR) under the 2004 Act on the official list of Luxembourg SICARs, and thereafter may not be less than this amount.

The Company has an umbrella structure and the board of managers will set up separate portfolios of assets that represent compartments as defined in article 3(2) of the 2004 Act (the Compartments, each a Compartment), and that are formed for one or more Classes (as defined under article 5.4). Each Compartment will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Compartment and in compliance with the 2004 Act. The investment objective, policy and other specific features of each Compartment are set forth in the general section and the relevant special section of the Memorandum. Each Compartment may have its own funding, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

Within a Compartment, the board of managers may, at any time, decide to issue one or more classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) with such rights and such features as described in the Memorandum.

The Company may create additional Compartments whose investment objectives may differ from those of the Compartments then existing. Upon creation of new Compartments, the Memorandum will be updated, if necessary.

The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 3(5) of the 2004 Act, the rights of the shareholder and creditors relating to a Compartment or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Compartment, and there shall be no cross liability between Compartments, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

The board of managers will create each Compartment for a limited period of time and may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Compartment one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. At the expiration of the duration of a Compartment, the Company shall redeem all the shares of that Compartment, in accordance with article 8. At each extension of the duration of a Compartment, the registered shareholders will be duly notified in writing by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of shareholders. The Memorandum shall indicate whether a Compartment is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Compartments.

6. Art. 6. Form of Shares. The Company only issues shares in registered form and shares will remain in registered form. Shares are issued fully paid and without par value.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept at the registered office by the Company or by one or more persons designated for this purpose by the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall contain the name of each owner of registered shares, his/her/its residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of registered shares held

by him/her/it, the amount paid up on each share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company shall not issue certificates for such inscription, but each shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

All shares issued by the Company may be redeemed at the initiative of the Company in accordance with, and subject to, article 8 of these Articles and the provisions of the Memorandum.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply to the transfer of shares.

Payments of distributions, if any, will be made to shareholders, in respect of registered shares at their addresses indicated in the register of shareholders in the manner prescribed by the board of managers from time to time.

7. Art. 7. Issue of Shares. The Company is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing shareholders.

Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Act (Well-Informed Investors).

The Company may impose conditions on the issue of share, any such condition to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Company may, without limitation:

- (a) decide to set minimum commitments and minimum subscription amounts for a particular Compartment;
- (b) impose restrictions on the frequency at which shares are issued (and, in particular, decide that shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);
- (c) reserve shares of a Compartment exclusively to persons or entities that have entered into, or have executed, a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specific period, up to a certain amount and makes certain representations and warranties to the Company. As far as permitted under Luxembourg law, any such subscription agreement may contain specific provisions not contained in the other subscription agreements;
- (d) determine any default provisions applicable to non or late payment for shares or restrictions on ownership of the shares;
- (e) in respect of any one given Compartment, levy a subscription fee and/or waive partly or entirely this subscription fee;
- (f) decide that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which such date(s) the commitment of the investor will be called against issue of, or in satisfaction of the payment obligation for shares of the relevant Compartment;
- (g) set the initial offering period or initial offering date and the initial subscription price in relation to each Compartment and the cut-off time for acceptance of the subscription agreement in relation to a particular Compartment.

Shares in Compartments will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Compartment in the Memorandum.

A process determined by the Company and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Compartment.

The Company may, in its absolute discretion, accept or reject (partially or totally) any request for subscription for shares, and the Company may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, unless otherwise provided for in the Memorandum, discontinue the issue and sale of shares of any Class of shares in any one or more Compartments.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or assets, in accordance with Luxembourg law, and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the

relevant Compartment. All costs related to the contribution in kind are borne by the shareholder acquiring shares in this manner.

Investor or shareholder's default

The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its application form, subscription agreement or commitment to the Company, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the Company and detailed in the Memorandum which may include without limitation:

(h) the right of the Company to compulsorily redeem all or part of the shares of the defaulting shareholder in accordance with the provisions of the Memorandum;

(i) the right to require the defaulting shareholder to pay damages to the benefit of the Company;

(j) the right for the Company to retain all dividends paid (or to be paid) or other sums distributed (or to be distributed) with regard to the shares held by the defaulting shareholder;

(k) the right of the Company to require the defaulting shareholder to pay interest at such rate as set out in the Memorandum on all outstanding amounts to be advanced and costs and expenses in relation to the default;

(l) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body, investment committee or other committee set up in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be;

(m) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;

(n) the right of the Company to commence legal proceedings;

(o) the right of the Company to reduce or terminate the defaulting shareholder's commitment;

(p) the right of the other shareholders to purchase all or part of the shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Memorandum;

unless such penalties are waived by the Company in its discretion.

The penalties or remedies set forth above and in the Memorandum will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Memorandum or the relevant shareholder's commitment.

8. Art. 8. Redemptions of Shares.

General

The Company and each of its Compartment are of the closed-ended type which means that investors are not authorised to request the redemption of their shares.

Redemption of shares at the initiative of the Company - Compulsory redemption of shares

The Company may redeem shares of any Compartment, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal on a pro rata basis among shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme as provided for each Compartment in the Memorandum (if any).

The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the Company.

The Company may compulsorily redeem the shares:

(a) held by a Restricted Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11;

(b) for the purpose of equalisation of existing investors and late investors (e.g., in case of admission of subsequent investors) if provided in respect of a specific Compartment in the Memorandum;

(c) in case of liquidation or merger of Compartments or Classes, in accordance with the provisions of article 23;

(d) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the board of managers, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription agreement in accordance with the provisions of the Memorandum;

(e) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription agreement, these Articles and the Memorandum.

9. Art. 9. Conversion of Shares. Investors are not allowed to convert all, or part, of the shares of a given Compartment into shares of another Compartment.

10. Art. 10. Transfer of Shares - Transfer of Commitments. The sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment in any Compartment is subject to the provisions of this article.

No Transfer inter vivos of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment in any Compartment, whether direct or indirect, voluntary or involuntary:

(a) shall be valid or effective if:

(i) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, the U.S., the UK or any other jurisdiction (including, without limitation, the U.S. Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA) or subject the Company or any Compartment to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(ii) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(iii) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

(iv) such Transfer would result in the number of shareholders in the Company exceeding forty (40);

(b) and it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) such Transfer be approved by the Company (such approval not to be unreasonably withheld);

(ii) such Transfer be in accordance with article 189 of the Companies Act, i.e., (in respect of a Transfer to a Well-Informed Investor that is not a shareholder) such Transfer be authorised by the General Meeting (as defined below) by a resolution taken by shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company or, in case of a Transfer mortis causa by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders;

(iii) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it; and

(iv) the transferee is not a Restricted Person (as defined in article 11.1 below);

(v) (in respect of Transfers of undrawn commitments), the Company be satisfied that the transferee has sufficient assets to comply with drawdown notices in respect of such undrawn commitment and the transferee has entered into an application form, subscription agreement or commitment in a form acceptable to the Company in respect of that undrawn commitment.

11. Art. 11. Ownership Restrictions. Without prejudice to the right of the Company to reject subscriptions by any investor in its entire discretion, the Company may in particular restrict or prevent the ownership of shares by any person if:

(a) in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or any of its Compartments;

(b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, a Compartment or its Intermediary Companies incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer; or

(ii) the Company or a Compartment being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg;

(c) it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company, the board of managers or any Compartment, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);

(d) such person is not a Well-Informed Investor;

(such individual or legal entities are to be determined by the board of managers and are defined herein as Restricted Persons).

For such purposes the Company may:

(e) decline to issue any shares and decline to register any Transfer of shares or assignment of undrawn commitment, where such registration, or Transfer or assignment would result in legal or beneficial ownership of such shares or undrawn commitment by a Restricted Person; and

(f) at any time require any person, whose name is entered in the register of shareholders or of undrawn commitments or who seeks to register a Transfer in the register of shareholders or of undrawn commitments, to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which the Company may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares/undrawn commitment rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares/undrawn commitment by a Restricted Person.

If it appears that a shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(g) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(h) retain all dividends paid or payable or other sums distributed or to be distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(i) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or

(j) reduce or terminate the Restricted Person's undrawn commitment (unless that undrawn commitment is a commitment to satisfy an obligation to pay up in full partly paid up shares of the Company); and/or

(k) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated net asset value, less a penalty fee calculated in accordance with the terms of the Memorandum or at such other price as is set out in the Memorandum.

The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of Net Asset Value. The Company, each Compartment and each Class have a net asset value determined in accordance with Luxembourg law, Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles (Lux GAAP) and these Articles as of each valuation day as stipulated in the Memorandum (each a Valuation Day).

The net asset value of each Compartment and Class shall be expressed in the reference currency as it is stipulated in the Memorandum in accordance with Luxembourg law on each Valuation Day.

The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Compartments.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Compartment will be converted into the reference currency of such Compartment at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the board of managers.

The administrative agent of the Company shall under the supervision of the Company compute the net asset value per Class in the relevant Compartment as follows: each Class participates in the Compartment according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Compartment on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total net asset value attributable to that Class of that Compartment on that Valuation Day. The assets of each Class will be commonly invested within a Compartment but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the relevant special section of the Memorandum. A separate net asset value per share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the net asset value of that Class of that Compartment on that Valuation Day divided by the total number of shares of that Class of that Compartment then outstanding on that Valuation Day.

For the purpose of calculating the net asset value per Class of a particular Compartment, the net asset value of each Compartment shall be calculated by calculating the aggregate of:

(a) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles; less

(b) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Compartment, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Day.

The net asset value of the Company will result from the difference between the gross assets (including the market value of investments owned by the Company and its Intermediary Companies) and the liabilities of the Company, provided that:

(c) the equity or liability interests attributable to investors derived from these financial statements shall be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities as determined by the Company in accordance with its internal rules;

(d) the acquisition costs for investments (including the costs of establishment of Intermediary Companies, as the case may be) shall be amortised over the planned strategic investment period of each of such investment (or property) or for a maximum period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred; and

(e) the set up costs for the Company and any Compartment shall be amortised over a period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred.

The accounts of the Intermediary Companies of the Company will be consolidated (to the extent required under applicable accounting rules and regulations) with the accounts of the Company at each Valuation Day and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

The assets of a Compartment shall include:

(f) all investments registered in the name of the Company for the account of the relevant Compartment or any Intermediary Companies;

(g) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon, owned by such Compartment;

(h) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered) owned by such Compartment;

(i) all financial instruments and securities including but not limited to bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and similar assets owned or contracted for by the Compartment;

(j) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Compartment to the extent information thereon is reasonably available to the Compartment;

(k) all rentals accrued on any real estate properties held indirectly through one or more Intermediary Companies or interest accrued on any interest-bearing assets owned indirectly through one or more Intermediary Companies (as the case may be) by the Compartment except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;

(l) the formation expenses of the Compartment, including the cost of issuing and distributing shares of the Compartment, insofar as the same have not been written off; and

(m) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of the assets of the Company in respect of a Compartment will be determined as follows:

(n) the fair market value of Properties (as defined under article 12.17 (d) below) held indirectly through one or more Intermediary Companies (for the account of a Compartment) or an intermediary may be valued by one or more Independent Valuers as defined under and in accordance with article 12.17 below;

(o) securities (including real estate securities) which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(p) the interests in unlisted undertakings for collective investment or collective investment schemes (UCIs) (including real estate private equity funds) shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such UCIs or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a UCI may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The Company shall adjust the net asset value or other valuation so provided where the Company considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or Compartment's interests in such UCI, whether because such information has been generated after a delay from the UCI's own valuation point, change in markets or otherwise. The net asset value is final and binding notwithstanding that it may have been based on unofficial or estimated net asset values;

(q) the value of any cash in hand or on deposit, notes and bills payable on demand and accounts receivable (including reimbursements of fees and expenses payable by any UCI in which the Company may invest), prepaid expenses and cash dividends declared and interest accrued but not yet collected, shall be deemed the nominal value of these assets unless it is improbable that it can be paid and/or collected in full; in which case, the value will be arrived at after deducting such amounts as the Company may, consider appropriate to reflect the true value of these assets;

(r) unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or any other regulated market as well as listed securities or securities not listed on a regulated market for which no price is available, or securities whose quoted price is, in the opinion of the board of managers, not representative of actual market value, will be valued at their last known price in Luxembourg or, in the absence of such price, on the basis of their probable realisation value, as determined with prudence and in good faith by the board of managers, provided that investments in private equity securities not listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market will be estimated with due care and in good faith, taking due account of the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, published by the European Venture Capital Association (EVCA), the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC) in March 2005, as may be amended from time to time;

(s) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Company, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Compartment; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Company may deem fair and reasonable. For the avoidance of doubt, futures, forward or options contracts or other derivative instruments will be entered into for hedging purposes only;

(t) if the price as determined above is not representative, and in respect of any assets which are not referred to above, the value of such assets will be determined in accordance with Lux GAAP.

The Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The administrative agent of the Company can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the net asset value calculation.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent of the Company, having due regards to the standards of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, completely

and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided either (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters, etc.) indicated by the Company or administrators of underlying UCIs, (ii) by brokers indicated by the Company, (iii) in respect of Properties, by the Independent Valuers as defined under and more fully described in article 12.17, or (iv) by specialists duly authorised to that effect by the Company. Where deemed appropriate by the Company, the Company shall select, appoint, and make the necessary contractual arrangements directly with such third party pricing sources, to ensure that such assets are valued in the best interest of all shareholders of the Company. To this end, the Company shall provide or cause on a best effort basis the third party pricing sources to provide the administrative agent of the Company with the valuation of assets of the Company and to provide the auditor with appropriate supporting evidence regarding the correctness and accuracy of such pricing/valuation.

If one or more sources of quotation are not able to provide relevant valuations to the administrative agent of the Company or, if for any reason, the value of any asset of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required, the Company may decide to suspend the net asset value calculation and authorise the administrative agent of the Company not to calculate the net asset value and, consequently, not to determine subscription, redemption and conversion prices. The administrative agent of the Company shall immediately inform the board of managers if such a situation arises. The board of managers shall be responsible to notify or to instruct the administrative agent of the Company to notify the shareholders of any such suspension in accordance with the terms of the Memorandum. If necessary, the Company may decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described in the Memorandum.

The liabilities of the Company shall include:

- (u) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (v) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (w) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, paying agency, registrar and transfer agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- (x) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company;
- (y) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the board of managers, as well as such amount (if any) as the board of managers may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- (z) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

For the purpose of this article 12:

(aa) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of managers on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(bb) shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(cc) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Compartment shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per share; and

(dd) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the board of managers.

The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

(ee) the proceeds to be received from the issue of shares of any Compartment shall be applied in the books of the Company to the relevant Compartment, provided that if the Company is composed by several Compartments, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Compartment;

(ff) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Compartment shall be attributable to such Compartment;

(gg) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Compartment as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Compartment;

(hh) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Compartment or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

(ii) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the board of managers acting in good faith;

(jj) upon the payment of distributions to the shareholders of any Compartment, the net asset value of such Compartment shall be reduced by the amount of such distributions.

Unless otherwise provided for in respect of a particular Compartment in that Compartment's special section of the Memorandum, the following rules apply in respect of the valuation process of Properties (as defined under item (d) below):

General

(kk) For the purposes of appraising the fair market value of Properties under article 12.10(a), the Company (or any of its Intermediary Companies) will appoint for each Property as its independent valuer an independent and recognised professional real estate valuer who is licensed where appropriate and operates, although sub-contracted, with the approval of the Company, in the jurisdiction where the relevant investment is located (the Independent Valuer). The same Independent Valuer cannot undertake more than three consecutive valuations in respect of the same Properties.

(ll) The names of the appointed Independent Valuers will be published in the Company's annual report. The investors of the relevant Compartment may inform themselves at the registered office of the Company or the administrative agent of the Company of the names of the Independent Valuer of each Property.

Valuations of Properties

(mm) The fair market value of Properties owned by the Company (through its Intermediary Companies) for the account of the relevant Compartment will be valued by one or more Independent Valuer at least once a year, in principle during the fourth quarter of the year, in accordance with Luxembourg law and customary market practice depending on the location of the relevant Property (the External Valuation). In assessing the fair market value of Properties, the Independent Valuer will take into account the International Valuation Standards Committee guidance or the RICS professional guidelines for valuers or any other recognised valuation method in respect of the relevant type of Property. The board of managers will use the External Valuation as the basis for the following Valuation Days occurring before the next External Valuation. If there is a material difference (i.e., 10%) between the External Valuation and the board of managers' own assessment of the fair market value on any Valuation Day, the board of managers will use its own assessment as the fair market value in accordance with Lux GAAP.

(nn) For the purpose of this article 12, Properties shall mean held:

(i) indirectly through one or more Intermediary Companies, any interest (whether characterised as equity, debt or otherwise) in real estate, including, without limitation, any buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any leasehold, licence, right, easement or any other estate or interest (including, without limitation, any air or other development rights) or any option with respect thereto;

(ii) directly or indirectly through one or more Intermediary Companies, any unlisted or non-readily traded interest in an entity (other than a real estate operating company) owning one or more interests of the type described in paragraph (a) above, whether constituting a wholly-owned interest or a partnership, joint venture or other coinvestment or fractional interest in such entity.

General rules

(oo) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(pp) without prejudice to articles 12.10 and 12.11, all asset and liabilities of the Company shall be valued based on the fair value;

(qq) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the net asset value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(rr) undrawn commitments shall not be considered as assets of a Compartment for the purpose of the calculation of the net asset value of that Compartment;

(ss) adequate provisions will be made, Compartment by Compartment, for expenses to be borne by each of the Compartments;

(tt) net asset value per share may be rounded up or down to the nearest whole cent of the currency in which the net asset value of the relevant shares is calculated;

(uu) the net asset value per share of each Compartment will be communicated by the administrative agent of the Company to the shareholders within a reasonable period of time after it is established and is made available to the investors

at the registered office of the Company and available at the offices of the administrative agent as soon as practicable after the most recent Valuation Day and in principle, within such period of time as is set for in the Memorandum, although in certain circumstances, the net asset value could be made available later.

13. Art. 13. Temporary Suspension of Calculation of the Net Asset Value. The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the net asset value of shares of any Compartment and/or the issue of the shares of such Compartment to subscribers and/or the redemption of the shares of such Compartment from its shareholders in any of the following circumstances:

(a) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Company, disposal of the assets of the Company attributable to such Compartment is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders as determined by the board of managers;

(b) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Compartment or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Compartment may not be determined as rapidly and accurately as required;

(c) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Compartment cannot be effected at normal rates of exchange;

(d) when there exists, in the opinion of the board of managers, a state of affairs where the determination of the net asset value of the shares would not be reasonably practicable or where disposal of the Company's assets would be seriously prejudicial to the non-redeeming shareholders;

(e) when for any reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

(f) in accordance with, and in the circumstances set out under, article 12.13 of these Articles;

(g) when the suspension is required by law or legal process;

(h) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company.

Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify all shareholders of the relevant Compartment of such suspension.

Such suspension as to any Compartment will have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Compartment.

Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value per share in the relevant Compartment, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company before the end of the suspension period, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Compartment, following the end of the period of suspension.

14. Art. 14. Death, Suspension of Civil Rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

15. Art. 15. Management. The Company is managed by a board of managers of at least three (3) members approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF). The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 15 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting fall within the power of the board of managers.

Each member of the board of managers can bind the Company by his/her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) (or equivalent in any other currency). In respect of all other transactions, any two members of the board of managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the board of managers to any one member of the board or third party in the context of a specific transaction.

The board of managers may under its responsibility sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman and determine the period for which he/she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the board of managers present may appoint one of its members to be chairman pro tempore and to preside over the meeting by vote of the majority of the members of the board or managers present. In the event of a tied vote, any chairman of the board of managers that may be appointed by the board of managers, shall not have a casting vote.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

16. Art. 16. Liability of the Managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

17. Art. 17. Investment Policy and Restrictions. The board of managers has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Compartment, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Compartments and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers as shall be set forth by the board of managers in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

The board of managers shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets (if any), in accordance with the 2004 Act and circular 06/241 issued by the Luxembourg regulatory authority, the CSSF on the concept of risk capital under the 2004 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Compartment thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Compartment's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Compartment) may acquire, if any such restrictions are to be applied.

18. Art. 18. Indemnification. To the fullest extent permitted by Luxembourg law, the Company shall indemnify the managers (each referred to as Indemnified Person) out of the relevant Compartment's assets from and against all claims, liabilities, damages, losses, costs and expenses (including amounts paid in satisfaction of judgments, in compromises and settlements, as fines and penalties and legal or other costs and reasonable expenses of investigating or defending against any claim or alleged claim) of any nature whatsoever, known or unknown, liquidated or unliquidated that are incurred by the Indemnified Person and arise out of or in connection with being involved in the business of the relevant Compartment or otherwise in connection with the matters contemplated herein; provided that:

the Indemnified Person shall be entitled to indemnification hereunder only to the extent that (A) the Indemnified Person's conduct did not constitute negligence, wilful malfeasance or bad faith or a material breach of these Articles or the amended and restated agreement of limited partnership of MGPA Europe Fund III, L.P. dated 22 May 2009 (the Partnership Agreement) or violation of securities laws and (B) the Indemnified Person acted in good faith, and, as to matters on behalf of the Company, in a manner reasonably believed to be in, and, as to other matters, in a manner reasonably believed to be not opposed to, the best interests of the Company;

the Indemnified Person shall not be entitled to indemnification hereunder for any claims, liabilities, damages, losses, costs and expenses (including amounts paid in satisfaction of judgments, in compromises and settlements, as fines and penalties and legal or other costs and reasonable expenses of investigating or defending against any claim or alleged claim) of any nature whatsoever, known or unknown, liquidated or unliquidated attributable to the following: (A) any action or omission taken by the Indemnified Person which was not consistent with fiduciary duties of loyalty, good faith and fair

dealing owed to the Company; (B) negligence, wilful malfeasance or bad faith on the part of the Indemnified Person in connection with the business of the Compartment; or (C) where the Indemnified Person is a plaintiff unless such action is to establish rights to receive indemnification and the Indemnified Person prevails in such action.

The satisfaction of any obligation pursuant to this article shall be from and limited to the relevant Compartment's assets.

Expenses reasonably incurred by the Indemnified Person in defense or settlement of any claim that may be subject to a right of indemnification under this article may be advanced by the Company prior to the final disposition thereof upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Indemnified Person to repay such amount to the extent that it shall be determined ultimately that the Indemnified Person is not entitled to be indemnified thereunder.

The right of the Indemnified Person to the indemnification provided in this article shall be cumulative of, and in addition to, any and all rights to which the Indemnified Person may otherwise be entitled by contract or as a matter of law and shall extend to the Indemnified Party's successors, permitted assigns and legal representatives.

In respect of Compartments with a drawdown structure, indemnity amounts in no case will exceed, the amount of the aggregate commitments. Where a portion of aggregate commitments has already been drawn-down in a Compartment, in no case indemnity amounts will exceed aggregate undrawn commitments of that Compartment plus any amounts that will be realised from the Compartment's portfolio, up to an amount not exceeding aggregate commitments.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel selected in good faith by the Company that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

19. Art. 19. Meetings of Shareholders. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) (each a General Meeting) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

20. Art. 20. Shareholders' Voting Rights, Quorum and Majority. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The sole shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each share is entitled to one vote, subject to the provisions of articles 7 and 11. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

The Company may not give up its status as a SICAR authorised under the 2004 Act, unless with the consent of all its shareholders and the prior approval of the CSSF.

If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one annual General Meeting will be held each year on the 15th of June at 11.00 am (Luxembourg time). If such day is not a business day, the meeting will be held on the preceding business day. If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, one annual General Meeting may be held each year on that date at the board of managers discretion and resolutions of shareholders - except for the shareholders' meeting approving the annual accounts of the Company - can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution (s) to be passed, and shall sign the resolution(s).

Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of General Meetings shall have the force of resolutions passed at a General Meeting and may be evidenced by letter or facsimile.

Whatever be the number of shareholders, the annual accounts of the Company shall be submitted to the shareholders for approval. The shareholders shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the board of managers.

Shareholders will have the power to appoint members of the board or managers and to dismiss such members at anytime ad nutum.

21. Art. 21. General Meetings of Shareholders in a Compartment. The shareholders of a Compartment may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Compartment.

The provisions of article 21 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

22. Art. 22. Auditors. The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2004 Act.

23. Art. 23. Liquidation or Merger of Compartments or Classes of Shares. In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of managers to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the board of managers may decide to offer to the relevant shareholders the conversion of their shares into shares of another Compartment under terms fixed by the board of managers or to compulsorily redeem all the shares of the relevant Compartment at the net asset value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations. Registered shareholders shall be notified in writing.

Notwithstanding the powers conferred to the board of managers by the preceding paragraph, the General Meeting of any Class or of any Compartment will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the board of managers, to redeem all the shares of the relevant Compartment or Class and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of Investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day, at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for such General Meeting, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the liquidation, the merger or the transfer of the relevant Compartment.

Assets which may not be distributed upon the implementation of the liquidation or merger will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto within the applicable time period.

All redeemed shares will be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the board of managers may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment or to another SICAR organised under the provisions of the 2004 Act or to another compartment within such other SICAR (the New Compartment) and to redesignate the shares of the Compartment concerned as shares of another Compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article prior to its effective date (and, in addition, the notice to shareholders will contain information in relation to the New Compartment), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period defined by the board of managers in good faith.

Notwithstanding the powers conferred on the board of managers by article 23.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another Compartment within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Compartment concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another SICAR referred to in article 23.6 or to another compartment within such other SICAR will require a resolution of the shareholders of the Compartment concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented.

24. Art. 24. Financial Year. The financial year of the Company will begin on 1 January and terminate on 31 December of each year.

25. Art. 25. Application of Income. The General Meeting determines, upon proposal from the board of managers and within the limits provided by law, how the income from the Compartment will be applied, and may declare, or authorise the board of managers to declare, distributions. Dividends may be declared separately in respect of each Compartment by a resolution of the shareholders of the Compartment concerned at the annual General Meeting.

For any Class of shares entitled to distributions, the board of managers may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

Payments of distributions to owners of registered shares will be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such a currency and at such a time and place as the board of managers determines from time to time.

In order to proceed to a distribution, the Company may, instead of either proposing a dividend payment to the General Meeting or making an interim payment on dividends, decide to redeem shares in accordance with the terms of article 8 of these Articles.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the respective Compartment.

No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

26. Art. 26. Custodian. The Company shall enter into a custodian bank agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2004 Act (the Custodian) who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the 2004 Act. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian bank agreement.

In the event of the Custodian desiring to retire, the board of managers shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the board of managers shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The board of managers shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

27. Art. 27. Winding Up. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

In the event of a voluntary liquidation, the Company shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

If the Company were to be compulsorily liquidated, the provision of the 2004 Act will be applicable.

Should the Company be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the 2004 Act and the Companies Act. The liquidation report will be audited by the auditor of the Company or by an ad hoc external auditor appointed by the General Meeting.

The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The liquidator(s) will realise each Compartment's assets in the best interests of the shareholders and apportion the proceeds of the liquidation of each Compartment, net of all liquidation expenses, among each shareholders in accordance with their respective rights.

Any amounts unclaimed by the shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

28. Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2004 Act and the Companies Act in accordance with article 1.2.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the shares issued by the Company have been fully paid up by the Sole Shareholder.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignations of Ms Christine Anne Clarke and Ms Delloula Aouinti, effective as of the date of the present resolutions, as managers of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to give full discharge to the resigning managers for the performance of their mandates from the date of their appointment until the date of their resignation.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the New Managers as new managers of the Company for an unlimited period of time effective as of the date of the present resolutions. As a result, the board of managers of the Company will consist of the following members:

- Ms Julie Mossong, Global Head of Risk and Corporate Services, MGPA (Lux) S.à r.l. - Chairman;
- Mr Steven Craig Willingham, Chief Financial Officer - Europe, MGPA (Europe) Limited;
- Mr Christopher John McCormack, Project Director, MGPA (Europe) Limited;
- Ms Audrey Lewis, Independent Director;
- Ms Joanne Fitzgerald, Head of Corporate Services - Europe and Asia, MGPA (Lux) S.à r.l..

Eighth resolution

The Sole Shareholders acknowledges that the appointment of the New Managers of the Company has been approved by the CSSF.

Ninth resolution

The Sole Shareholder empowers and authorises any employee of Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., in its capacity as domiciliary agent of the Company to (i) accomplish the filing of the relevant documents and notices regarding the resignations under the sixth resolution and the appointments of the New Managers under the seventh resolution with the Luxembourg Trade and Companies Register, (ii) publish the relevant information in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and, generally speaking, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions.

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 4,000..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.066 (l'Associé Unique);

ici représentée par Me Renaud Graas, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique se présente en sa capacité d'associé unique de MGP Artemis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.654 (la Société), afin de tenir une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de la Société. La Société a été constituée à Luxembourg le 27 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 166 du 22 janvier 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont subi aucune modification depuis.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique, ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités en vertu desquelles elle agit, a demandé au notaire d'enregistrer que:

(1) l'Associé Unique représente l'entière du capital social de la Société émis et souscrit lequel étant fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

(2) l'ordre du jour est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Conversion de la Société en une société d'investissement en capital à risque à compartiments multiples organisée selon la loi luxembourgeoise modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la Loi de 2004) et comprenant un seul compartiment, dénommé MGP Artemis S.à r.l. SICAR - Academy Gardens (le Compartiment).

3. Modification de l'objet social de la Société de la manière suivante:

" **4.1.** L'objet de la Société est d'agir en tant que société d'investissement de type fermé dans des propriétés immobilières et d'investir les fonds à sa disposition en capital à risque dans le sens le plus large permis sous la Loi de 2004. La Société peut aussi investir les fonds à sa disposition en tout autres actifs permis par la loi et en accord avec son objet social.

4.2. La Société n'investira pas directement dans des propriétés immobilières. La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en oeuvre de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

- (a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires (chacun une Société Intermédiaire, ensemble les Sociétés Intermédiaires);
- (b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou participatifs;
- (c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;
- (d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société associée direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 sous réserves des termes du, et limites établies dans, le document d'émission confidentiel établi conformément à l'article 3(3) de la Loi de 2004 (le Mémorandum)."

4. Modification et refonte des Statuts dans leur totalité afin de refléter les points 2 et 3 ci-dessus.

5. Reconnaissance du fait que les parts émises par la Société ont été entièrement libérées par l'Associé Unique.

6. Reconnaissance de la démission de Madame Christine Anne Clarke et de Madame Delloula Aouinti en tant que gérants de la Société avec effet à la date des présentes résolutions, et décharge.

7. Nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet à la date des présentes résolutions pour une période illimitée:

(i) Mme Julie Mossong, Global Head of Risk and Corporate Services, MGPA (Lux) S.à r.l., née le 30 avril 1965 à Wirksworth (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que président;

(ii) M. Steven Craig Willingham, Chief Financial Officer - Europe, MGPA (Europe) Limited, né le 7 octobre 1969 à Boston (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB Londres (Royaume-Uni);

(iii) M. Christopher John McCormack, Project Director, MGPA (Europe) Limited, né le 11 août 1966 à Reading (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB Londres (Royaume-Uni);

(iv) Mme Audrey Lewis, Independent Director, née le 28 août 1968 à Glasgow (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour (Grand-Duché de Luxembourg); et

(v) Mme Joanne Fitzgerald, Head of Corporate Services - Europe and Asia, MGPA (Lux) S.à r.l., né le 11 mars 1973 à Waterford (Irlande) avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(les Nouveaux Gérants).

8. Reconnaissance du fait que la nomination des Nouveaux Gérants de la Société a été approuvée par le régulateur luxembourgeois, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF).

9. Octroi du pouvoir et autorisation à tout employé d'Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l., en sa capacité d'agent domiciliaire de la Société, (i) d'accomplir l'enregistrement des documents et des notifications relatives aux démissions indiquées au point 6 et aux nominations indiquées au point 7 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (ii) de procéder à la publication des informations concernées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et, de manière générale, (iii) d'accomplir toute autre formalité nécessaire ou utile à l'accomplissement des présentes résolutions.

10. Divers.

(3) l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à cette Assemblée, l'Associé Unique renonce aux modalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la Société en société d'investissement en capital à risque à compartiments multiples, régie par la Loi de 2004 et comprenant le Compartiment.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société de la manière suivante:

" **4.1.** L'objet de la Société est d'agir en tant que société d'investissement de type fermé dans des propriétés immobilières et d'investir les fonds à sa disposition en capital à risque dans le sens le plus large permis sous la Loi de 2004. La Société peut aussi investir les fonds à sa disposition en tout autres actifs permis par la loi et en accord avec son objet social.

4.2. La Société n'investira pas directement dans des propriétés immobilières. La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en oeuvre de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires (chacun une Société Intermédiaire, ensemble les Sociétés Intermédiaires);

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société associée direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 sous réserves des termes du, et limites établies dans, le document d'émission confidentiel établi conformément à l'article 3(3) de la Loi de 2004 (le Mémorandum)."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler les Statuts dans leur totalité afin de refléter la deuxième et troisième résolution ci-dessus. En conséquence de ces modifications, les Statuts sont modifiés de la manière suivante:

29. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MGP Artemis S.à r.l. SICAR" (la Société).

La Société est soumise à la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque telle que modifiée (la Loi de 2004), à la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2004, la Loi de 2004 prévaudra) ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

30. Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une Assemblée Générale extraordinaire (telle que définie à l'article 19.2 ci-dessous). Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société de droit luxembourgeois nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

La Société peut établir des bureaux et succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pouvant être établis par une résolution du conseil de gérance de la Société.

31. Art. 3. Durée de la Société. La Société est établie pour une durée indéterminée étant entendu que la Société sera cependant mise en liquidation automatiquement à l'expiration d'un Compartiment (tel que défini à l'article 5.3) si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment-là.

Les Compartiments seront créés avec une durée limitée et seront automatiquement mis en liquidation à la date d'échéance concernée, telle que décrite, et sous réserve de période(s) d'extension possible(s) dans les limites et sous réserve des conditions décrites dans le Mémorandum (tel que défini à l'article 4.2 ci-dessous).

32. Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est d'agir en tant que société d'investissement de type fermé dans des propriétés immobilières et d'investir les fonds à sa disposition en capital à risque dans le sens le plus large permis sous la Loi de 2004. La Société peut aussi investir les fonds à sa disposition en tout autres actifs permis par la loi et en accord avec son objet social.

La Société n'investira pas directement dans des propriétés immobilières. La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en oeuvre de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires (chacun une Société Intermédiaire, ensemble les Sociétés Intermédiaires);

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société associée direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2004 sous réserves des termes du, et limites établies dans, le document d'émission confidentiel établi conformément à l'article 3(3) de la Loi de 2004 (le Mémoire).

33. Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est représenté par des parts entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

Le capital souscrit de la Société, augmenté des primes d'émission, doit atteindre un million d'euros (1.000.000 EUR) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société est enregistrée comme société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumis à la Loi de 2004 sur la liste officielle des SICAR luxembourgeois, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

La Société est constituée de compartiments multiples et le conseil de gérance établira des portefeuilles d'actifs distincts qui représentent des compartiments tel que définis par l'article 3(2) de la Loi de 2004 (des Compartiments, individuellement un Compartiment) et qui sont établis pour une ou plusieurs Catégories (telles que définies à l'article 5.4). Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicables à ce Compartiment et conformément à la Loi de 2004. L'objectif et la politique d'investissement et les autres caractéristiques de chaque Compartiment sont décrits dans la section générale et la section spéciale concernée du Mémoire. Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa propre politique de distribution ou d'autres caractéristiques spécifiques.

Le conseil de gérance peut à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs catégories de parts au sein d'un Compartiment (les Catégories, chaque catégorie étant une Catégorie) avec des droits et caractéristiques décrits dans le Mémoire.

La Société peut créer des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 3(5) de la Loi de 2004, les droits de l'associé et des créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des associés relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

Le conseil de gérance créera chaque Compartiment pour une durée déterminée et peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment une ou plusieurs fois, sous réserve des dispositions concernées du Mémoire. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter toutes les parts dans ce Compartiment, conformément à l'article 8. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs de parts nominatives sont dûment avertis par écrit, par un avis envoyé à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des associés de la Société. Le Mémoire indique si un Compartiment est créé pour une durée indéterminée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute extension de sa durée, ainsi que les termes et conditions d'une telle extension.

Pour la détermination du capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront, s'ils ne sont pas encore libellés en euro, convertis en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

34. Art. 6. Forme des Actions. La Société n'émet que des parts sous forme nominative et les parts resteront sous forme nominative. Les parts sont émises entièrement libérées et sans valeur nominale.

Toutes les parts nominatives émises de la Société seront enregistrées dans le registre des associés qui sera tenu au siège social par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par la Société, où il peut être consulté par tout associé. Ce registre contient le nom de tout détenteur de parts nominatives, son lieu de résidence ou de domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Catégorie des parts nominatives qu'il détient, les montants libérés sur chaque part, ainsi que la mention des transferts des parts et les dates de ces transferts. La propriété des parts est établie par l'inscription dans ledit registre.

La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription, mais chaque associé reçoit une confirmation écrite de son actionnariat.

Les associés fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des associés.

Au cas où un associé ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une mention à cet effet dans le registre des associés et l'adresse de l'associé sera réputée être au siège social de la Société, ou tout autre adresse qui serait inscrite dans le registre des associés par la Société, jusqu'au moment où une autre adresse sera fournie à la Société par l'associé. Un associé peut, à tout moment, changer son adresse enregistrée dans le registre des associés par voie d'une notification écrite à la Société en son siège social ou à toute autre adresse établie par la Société de temps à autre.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Si une part est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette part jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste. De plus, en cas d'associés conjoints, la Société se réserve le droit de payer tout produit de rachat, les distributions ou autres paiements uniquement au premier détenteur inscrit, que la Société considère comme étant le représentant de tous les associés conjoints, ou à tous les associés conjoints ensemble, à son entière discrétion.

Toutes les parts émises par la Société peuvent être rachetées à l'initiative de la Société conformément à, et sous réserve de, l'article 8 des présents Statuts et aux dispositions du Mémorandum.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés sont applicables aux transferts de parts.

Les paiements de distributions, le cas échéant, seront effectués aux associés en ce qui concerne des parts au porteur à l'adresse indiquée dans le registre des associés de la manière définie périodiquement par le conseil de gérance.

35. Art. 7. Émission d'Actions. La Société est autorisée, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité de parts entièrement libérées sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscription aux parts à émettre.

La souscription de parts est exclusivement réservée à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004 (Investisseurs Avertis).

La Société peut imposer des conditions à l'émission de parts, ces conditions, auxquelles l'émission de parts peut être soumise sont détaillées dans le Mémorandum, étant entendu que la Société peut, sans limitation:

(a) décider de fixer des engagements minimums et des montants de souscription minimums pour un Compartiment particulier;

(b) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les parts sont émises (et, en particulier, décider que les parts ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémorandum);

(c) décider que des parts d'un Compartiment ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui se sont engagées par, ou ont signé, un contrat de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des actions, pendant une période déterminée et jusqu'à un certain montant et consent certaines représentations et garanties envers la Société. Dans la mesure permise par les lois luxembourgeoises, tout contrat de souscription peut contenir des dispositions spéciales qui ne sont pas reprises dans d'autres contrats de souscription;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des parts ou toutes restrictions de propriété liées aux actions;

(e) pour chaque Compartiment, lever des frais de souscription et a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscription;

(f) décider que les paiements pour les souscriptions de parts devront être effectués intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou d'appel en capital auxquelles dates l'engagement de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission de parts, ou la satisfaction de l'obligation de paiement de parts dans le Compartiment concerné;

(g) fixer la période d'offre ou la date d'offre initiale et le prix de souscription initial relatif à chaque Compartiment et le moment de clôture pour l'acceptation de contrats de souscription relatifs à un Compartiment en particulier.

Les parts des Compartiments seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment dans le Mémorandum.

Une procédure déterminée par la Société et décrite dans le Mémorandum régira la chronologie de l'émission de parts dans un Compartiment.

La Société peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter (partiellement ou dans sa totalité) toute demande de souscription d'actions, et la Société peut à tout moment et à son entière discrétion, de plein droit et sans préavis sauf disposition différente dans le Mémorandum, interrompre l'émission et la vente de parts de toute Catégorie dans un ou plusieurs Compartiments.

La Société peut émettre des parts en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'associé acquérant les parts de cette manière.

Défaillance d'un investisseur ou d'un associé

La défaillance d'un investisseur ou d'un associé d'effectuer, dans une période de temps déterminée par la Société, toutes contributions requises ou certains autres paiements à la Société conformément au bulletin de souscription, contrat ou engagement de souscription, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'associé concerné des pénalités déterminées par la Société et détaillées dans le Mémoire-morandum qui peuvent inclure sans limitation:

(h) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de tout ou partie des parts de l'associé défaillant conformément aux dispositions du Mémoire-morandum;

(i) le droit de réclamer à l'associé défaillant le paiement de dommages et intérêts au bénéfice de la Société;

(j) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés (ou à payer) ou autres sommes distribuées (ou à distribuer) aux parts détenues par l'associé défaillant;

(k) le droit de la Société d'exiger de l'associé défaillant le paiement d'intérêts à un taux tel que décrit dans le Mémoire-morandum sur toutes les sommes dues à avancer ainsi que les frais et dépenses liés à la défaillance;

(l) la perte pour l'associé défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs, comité d'investissement ou autre comité mis en place conformément aux dispositions du Mémoire-morandum, le cas échéant;

(m) la perte pour l'associé défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tout ou partie des associés;

(n) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales;

(o) le droit de réduire ou de mettre fin à l'engagement non appelé de l'investisseur défaillant;

(p) le droit des autres associés de racheter toutes les parts de l'associé défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Mémoire-morandum;

à moins que la Société, à son entière discrétion, ne renonce à ces pénalités.

Les pénalités ou recours décrits ci-dessus et dans le Mémoire-morandum ne sont pas exclusifs de tout autre recours à la disposition de la Société ou des associés en vertu de la loi ou des dispositions du contrat de souscription, le Mémoire-morandum ou engagement de l'associé concerné.

36. Art. 8. Rachat d'Actions.

Général

La Société et chacun de ses Compartiments sont du type fermé c'est-à-dire que les investisseurs ne sont pas autorisés à demander le rachat de leurs parts.

Rachat de parts à l'initiative de la Société - Rachat forcé d'actions

La Société peut racheter des parts de tout Compartiment au pro rata entre les associés afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, au pro rata entre les associés moyennant respect du mécanisme de distribution déterminé pour chaque Compartiment dans le Mémoire-morandum (le cas échéant).

La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier de la part de la Société à l'attention des associés.

La Société peut procéder au rachat forcé des parts:

(a) détenues par une Personne Non-Eligible telle que définie à l'article 11 conformément aux dispositions de l'article 11;

(b) afin d'égaliser les investisseurs existants et les nouveaux investisseurs (p.ex. dans le cas de l'admission d'investisseurs subséquents) si ceci est prévu pour un Compartiment spécifique dans le Mémoire-morandum;

(c) dans le cas d'une liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 23;

(d) détenues par un associé défaillant qui ne satisfait pas à son obligation de faire, dans une période de temps déterminée par le conseil de gérance, toute contribution exigée ou certains autres paiements à la Société (y compris le paiement d'intérêts ou de frais dus en cas de défaillance) conformément aux termes de son contrat de souscription conformément aux dispositions du Mémoire-morandum;

(e) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans le contrat de souscription, ces Statuts et le Mémoire-morandum.

37. Art. 9. Conversion d'Actions. Les Investisseurs ne sont pas autorisés à convertir tout ou partie de leurs parts d'un Compartiment donné en parts d'un autre Compartiment.

38. Art. 10. Transfert d'Actions - Transfert d'Engagements. La vente, la cession, le transfert, l'échange, la mise en gage, le nantissement ou l'hypothèque ou tout autre disposition (le Transfert) de tout ou partie des parts ou engagements non appelés d'un investisseur dans un Compartiment sont soumis aux dispositions de cet article.

Aucun Transfert inter vivos de tout ou partie des parts ou engagement non appelés d'un associé dans un Compartiment, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire

(a) ne sera valide ou effectif si:

(i) le Transfert résulterait en une violation d'une loi ou d'une réglementation applicable au Luxembourg, aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni ou dans tout autre pays (notamment, sans limitation, le US Securities Act, toute loi sur les titres des États-Unis d'Amérique, ou ERISA) ou soumettrait la Société ou un Compartiment à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables, telles que déterminées par la Société;

(ii) le Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(iii) le Transfert entraînerait en l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu du US Investment Company Act de 1940, tel que modifié;

(iv) ce Transfert aurait pour conséquence que le nombre des associés de la Société dépasse le nombre de quarante (40);

(b) et tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(i) le Transfert soit approuvé par la Société (l'approbation ne devant pas être retenu de manière déraisonnable);

(ii) le Transfert soit conforme à l'article 189 de la Loi sur les Sociétés, c'est-à-dire (en ce qui concerne le Transfert au profit d'un Investisseur Averti qui n'est pas un associé) que ce Transfert soit autorisé par une Assemblée Générale (telle que définie ci-dessous) par une résolution des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société, ou dans l'hypothèse du Transfert mortis causa par les associés représentant trois-quarts des droits appartenant aux associés survivants;

(iii) le cessionnaire démontre de manière satisfaisante à la Société que le cessionnaire n'est pas une Personne Non Eligible et que le Transfert proposé ne constitue pas en lui-même une violation d'une loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toutes lois sur les valeurs mobilières) y applicable; et que

(iv) la cessionnaire ne soit pas une Personne Non Eligible (tel que définie à l'article 11.1 ci-dessous);

(v) (en ce qui concerne des Transferts d'engagements non-appelés), le cessionnaire démontre à la Société qu'il détient suffisamment d'actifs afin de satisfaire aux notifications en ce qui concerne ces engagements non-appelés et qu'il s'est engagé selon un bulletin de souscription, un contrat ou engagement de souscription de manière satisfaisante pour la Société en ce qui concerne cet engagement non-appelé.

39. Art. 11. Restrictions à la Propriété d'Actions. La Société peut en particulier, nonobstant son droit de refuser, à son entière discrétion, des souscriptions d'investisseurs, restreindre ou empêcher la propriété de parts par toute personne, si:

(a) de l'avis de la Société, une telle détention peut être préjudiciable à la Société ou à un de ses Compartiments;

(b) il peut en résulter (soit individuellement soit conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou ses Sociétés Intermédiaires soient soumis à toute imposition ou au paiement de taxe ou charge fiscale de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages réglementaires, pécuniaires ou administratifs importants auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement; ou

(ii) la Société ou un Compartiment est obligé de s'enregistrer ou d'enregistrer ses parts en vertu des lois d'un autre pays que le Luxembourg;

(c) il peut en résulter la violation d'une loi ou d'un règlement, de droit luxembourgeois ou étranger, applicable à la personne physique ou morale concernée, à la Société, au conseil de gérance ou à un Compartiment (y compris les lois et règlements en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme);

(d) cette personne n'est pas un Investisseur Averti;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le conseil de gérance et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles).

A de telles fins, la Société peut:

(e) refuser d'émettre toutes parts et refuser d'enregistrer tout Transfert de parts ou cession d'engagement non appelé, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert rendrait une Personne Non-Eligible propriétaire ou bénéficiaire économique de ces parts ou engagements non appelés; et

(f) à tout moment, exiger de la personne dont le nom est inscrit dans le registre des associés ou d'engagements non appelés ou qui souhaite faire enregistrer un Transfert, de fournir à la Société toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique de telles actions/engagements non appelés est une Personne Non-Eligible, ou si, suite à un tel enregistrement, une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique de ces actions/engagements non appelés.

S'il apparaît qu'un associé de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(g) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(h) de retenir tous dividendes payés ou à payer ou autres sommes distribuées ou à distribuer en rapport avec les parts détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(i) d'ordonner à cette Personne Non-Eligible de vendre ses parts et d'apporter la preuve à la Société que cette vente a été effectuée endéans les trente (30) jours à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve à chaque fois des restrictions au Transfert telles que décrites à l'article 10; et/ou

(j) de réduire ou de mettre fin à l'engagement non-appelé de la Personne Non-Eligible (à moins que l'engagement non-appelé soit un engagement à satisfaire une obligation de libérer entièrement des parts de la Société); et/ou

(k) de procéder au rachat forcé de toutes les parts détenues par cette Personne Non-Eligible à un prix basé sur le dernier calcul de la valeur nette d'inventaire, moins une pénalité calculée conformément aux dispositions du Mémoire d'Annexe ou aux prix défini dans le Mémoire d'Annexe.

L'exercice par la Société des pouvoirs conformément au présent article, ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des parts n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété actuelle des parts ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société a exercé les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

40. Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La Société, chaque Compartiment et chaque Catégorie ont une valeur nette d'inventaire déterminée conformément à la loi luxembourgeoise, aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Luxembourg (PCGR Luxembourgeois) et aux présents Statuts à chaque jour d'évaluation tel que déterminé dans le Mémoire d'Annexe (chacun un Jour d'Évaluation).

La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment et de chaque Catégorie sera exprimée dans la devise de référence telle que stipulée dans le Mémoire d'Annexe conformément à la loi luxembourgeoise à chaque Jour d'Évaluation.

Les avoirs nets de la Société sont à tout moment équivalents au total des avoirs nets des différents Compartiments.

La valeur des avoirs et engagements libellés en une devise autre que la devise de du Compartiment sera convertie en cette devise aux taux de change en vigueur au Luxembourg au Jour d'Évaluation concerné. Si de ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par et selon les procédures établies par le conseil de gestion.

L'agent administratif de la Société calculera sous la supervision de la Société la valeur nette d'inventaire par Catégorie dans le Compartiment concerné de la manière qui suit: chaque catégorie participe dans le Compartiment selon le portefeuille et les droits de distributions attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du portefeuille total et les droits de distribution attribués à une catégorie en particulier d'un Compartiment en particulier à un Jour d'Évaluation donnée, ajustée des obligations relatives à cette Catégorie à ce Jour d'Évaluation représente la valeur nette d'inventaire totale attribuable à cette Catégorie de ce Compartiment à ce Jour d'Évaluation. Les actifs de chaque Catégorie seront investis de manière commune dans un Compartiment, mais soumis à des différentes structures de frais, différents distributions, différentes cibles commerciales, différentes devises ou d'autres caractéristiques spécifiques tels que stipulés dans la section spéciale concernée du Mémoire d'Annexe. Une valeur nette d'inventaire individuelle par action, qui, en conséquence de ces facteurs variables, peut différer, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la valeur nette d'inventaire de cette Catégorie de ce Compartiment à ce Jour d'Évaluation divisée par le nombre de parts en circulation de cette Catégorie de ce Compartiment à ce Jour d'Évaluation.

Afin de calculer la valeur nette d'inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(a) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(b) toutes les dettes de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, frais courus mais non payés à la Date d'Évaluation concernée.

La valeur nette d'inventaire de la Société résultera de la différence entre les avoirs bruts (incluant la valeur de marché des investissements détenus par la Société et ses Sociétés Intermédiaires) et les dettes de la Société, étant entendu que:

(c) le capital et les intérêts attribuables aux investisseurs déduits de ces états financiers seront ajustés pour prendre en compte la valeur équitable (c'est-à-dire actualisée) des passifs d'impôt différés tels que déterminés par la Société conformément à ses règles internes;

(d) les frais d'acquisition d'investissements (y compris les frais d'établissement de Sociétés Intermédiaires, le cas échéant) seront amortis au cours de la période d'investissement stratégique prévue pour chaque investissement (ou propriété) ou au cours d'une période de cinq (5) ans maximum plutôt que comptabilisés dans leur entièreté au moment encouru; et

(e) les coûts d'établissement de la Société et du Compartiment seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt que supportés intégralement lorsqu'ils sont encourus.

Les comptes des filiales de la Société et d'autres Sociétés Intermédiaires seront consolidés (dans la mesure requise selon les règles et règlements comptables applicables) avec les comptes de la Société à chaque Jour d'Évaluation et les actifs et obligations sous-jacent seront évalués de la même manière conformément aux règles d'évaluations décrites ci-dessous.

Les actifs d'un Compartiment comprennent:

(f) tous les investissements inscrits au nom de la Société pour le compte du Compartiment concerné ou des Sociétés Intermédiaires;

(g) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus, détenus par le Compartiment;

(h) tous les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de propriétés, de droits de propriété, de titres ou de tous autres actifs vendus mais non encore délivrés) détenus par le Compartiment;

(i) tous les instruments financiers et titres, y compris, mais sans limitation, toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres obligataires, droit de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par le Compartiment;

(j) tous les dividendes en espèce ou en nature, et les liquidités à recevoir par le Compartiment dans la mesure où le Compartiment peut raisonnablement en avoir connaissance;

(k) tous loyers échus sur des propriétés immobilières détenues indirectement à travers une ou plusieurs Sociétés Intermédiaires ou les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt détenus indirectement à travers une ou plusieurs Sociétés Intermédiaires (le cas échéant) par le Compartiment sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

(l) frais d'établissement du Compartiment, y compris les coûts d'émission et de distribution de parts du Compartiment, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et

(m) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur des actifs de la Société relatif à un Compartiment sera déterminée comme suit:

(n) la juste valeur de marché des Propriétés (telles que définies à l'article 12.17(d) ci-dessous) détenues indirectement à travers une ou plusieurs Sociétés Intermédiaires (pour le compte d'un Compartiment) ou d'un intermédiaire peut être évaluée par un ou plusieurs Experts Indépendants tels que définis à, et conformément à, l'article 12.17 ci-dessous;

(o) les titres (y compris les titres en immobilier) cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la dernière valeur de bourse ou de marché publiée;

(p) les participations dans des organismes de placement collectif (OPC) (y compris les fon privés d'investissement en valeurs immobilières) seront évalués sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire officielle et disponible, telle que communiquée ou fournie par ces OPC ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle (c'est-à-dire des estimations de valeurs nettes d'inventaire) si celle-ci sont plus récentes que les dernières valeurs d'inventaire officielles disponibles. La valeur nette d'inventaire officielle et officieuse d'un OPC peut être ajustée en vue d'appels de capital et de distributions subséquents et de commissions de rachat applicables, si approprié. La Société ajustera la valeur nette d'inventaire ou tout autre évaluation fournie, lorsque la Société estime que cette valeur nette d'inventaire ou autre information concernant l'évaluation ne reflète pas de manière précise les intérêts de la Société ou du Compartiment dans cet OPC, soit parce que l'information a été générée après le moment d'évaluation de l'OPC, soit à cause de changements dans les marchés ou autres. La valeur nette d'inventaire est finale nonobstant le fait qu'elle repose sur des valeurs nettes d'inventaires officielles ou estimées;

(q) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir (y compris le remboursement de commissions et de dépenses payables par un OPC dans lequel la Société investit), des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèce annoncées et intérêts venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur nominale de la valeur des actifs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué en totalité, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat par la Société pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(r) les valeurs mobilières non cotées et les valeurs mobilières qui ne sont pas négociés sur une bourse ou sur un autre marché réglementé ainsi que les valeurs mobilières cotées et valeurs mobilières qui ne sont pas cotés sur un marché réglementé pour lesquels aucun prix n'est disponible, ou les valeurs mobilières dont le prix coté n'est pas, de l'avis du conseil de gérance, représentatif de la juste valeur de marché actuelle, seront évalués à leur dernier prix connu au Luxembourg, ou en l'absence de ce prix, sur base de leur valeur probable de réalisation, telle que déterminée avec prudence et de bonne foi par le conseil de gérance, à condition que les investissements en titres de private equity non cotés ou négociés sur une bourse ou un autre marché réglementé soient estimés avec la prudence requise et de bonne foi, en prenant en compte les lignes de conduite et principes pour l'évaluation de sociétés de portefeuille décrites par les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines publiées par la European Venture Capital Association (EVCA), la British Venture Capital Association (BVCA) et l'Association Française d'Investisseurs en Capital (AFIC) en mars 2005, tels que modifiés;

(s) la valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé, sera égale à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par la Société, sur une base appliquée de façon constante à chaque différent type de contrat. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme ou d'options négociés en bourse ou d'autres marchés réglementés sera basée sur les derniers prix disponibles de ces contrats sur ces marchés d'échange réglementés sur lesquels ces contrats d'options, opérations à terme ou contrats à terme sont négociés par le Compartiment concerné; à condition que si une opération à terme, un contrat à terme ou d'option ne peut être liquidé au jour auquel les actifs nets sont évalués, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur que la Société estime équitable et raisonnable. Afin d'écartier tout doute, les opérations à terme, contrats à terme ou d'option ou autres instruments dérivés ne seront utilisés que pour des besoins de couverture;

(t) dans l'hypothèse où le prix déterminé de la manière décrite ci-dessus n'est pas représentatif, et en ce qui concerne tout actif non mentionné ci-dessus, la valeur de ces actifs sera déterminée conformément aux PCGR Luxembourgeois.

La Société peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, si elle considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'agent administratif de la Société s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société pour le calcul de la valeur nette d'inventaire.

Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif de la Société peut lors du calcul de la valeur nette d'inventaire, eu égard aux standards usuels de prudence et de diligence, se fier complètement et exclusivement, sauf erreur manifeste ou négligence de sa part, à des évaluations fournies soit (i) par différentes sources de cotation disponibles sur le marché tels que les agences de pricing (c'est-à-dire Bloomberg, Reuters, etc.) indiquées par la Société ou par les administrateurs des OPC sous-jacents, (ii) par les courtiers indiqués par la Société, ou (iii) par, en ce qui concerne les Propriétés, des Experts Indépendants tel que défini et décrit plus amplement à l'article 12.17 ou (iv) par des spécialistes dûment autorisés à cet effet par la Société. Si nécessaire, la Société choisira, nommera et conclura directement avec ces sources tierces de cotation les conventions contractuelles nécessaires, afin de garantir que les actifs seront évalués dans le meilleur intérêt des associés de la Société. A cette fin, la Société fournira ou fera en sorte que la partie tierce de cotation fournisse, dans la mesure du possible, à l'agent administratif de la Société les évaluations des actifs de la Société et à l'auditeur les preuves appropriées de l'exactitude et de la précision de ces cotations/évaluation.

Si une ou plusieurs sources de cotation ne sont pas en mesure de fournir des évaluations pertinentes à l'agent administratif de la Société ou, si pour une raison ou une autre, la valeur d'un actif de la Société ne peut être déterminée aussi rapidement et de manière aussi précise que requise, la Société peut décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et autorisé l'agent administratif de la Société à ne pas calculer de valeur nette d'inventaire et en conséquence, à ne pas déterminer les prix de rachat de souscription ou de rachat. La Société informera immédiatement le conseil de gérance si une telle situation devait se présenter. Le conseil de gérance aura la responsabilité de notifier aux, ou d'ordonner à l'agent administratif de la Société de notifier aux, associés toute suspension conformément aux termes du Mémoire. Si nécessaire, la Société pourra alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire conformément aux procédures décrites dans le Mémoire.

Les engagements de la Société comprendront:

(u) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(v) tous les intérêts échus sur des emprunts ou autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les frais courus pour l'engagement de tels emprunts et autres endettements);

(w) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion et de conseil y compris les commissions d'intéressement (le cas échéant), les frais de dépositaire, d'agent payeur, de l'agent de registre et de transfert et les frais de l'agent domiciliaire, ainsi que les débours raisonnables encourus par les prestataires de services);

(x) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant de tous les dividendes impayés annoncés par la Société;

(y) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au jour de calcul concerné, déterminée périodiquement par la Société, et autre réserve (le cas échéant) autorisées et approuvées par le conseil de gérance, ainsi que tout montant (le cas échéant) que le conseil de gérance estime être une allocation appropriée compte tenu des obligations de la Société;

(z) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit et représentés conformément aux lois luxembourgeoises. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prend en compte toutes les dépenses à supporter par la Société et peut tenir compte des dépenses administratives ou autres de nature régulière ou périodique sur un montant estimé pour des périodes annuelles ou autres.

Pour les besoins du présent article 12:

(aa) les parts qui seront émises par la Société seront considérées comme étant émises à partir du moment spécifié par le conseil de gérance au Jour d'Évaluation par rapport auquel cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(bb) les parts de la Société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société;

(cc) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés en devises autres que la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués après prise en compte du (des) taux de change du marché en vigueur à la date et au moment du calcul de la valeur nette d'inventaire par part; et

(dd) lorsque la Société s'est engagée à un Jour d'Évaluation à:

- acheter un actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet actif sera présentée comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif de la Société;

- vendre un actif, la valeur de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à délivrer par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

étant entendu que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, sa valeur sera estimée par le conseil de gérance.

Les avoirs et engagements de la Société seront affectés de la manière suivante:

(ee) les produits provenant de l'émission de parts de chaque Compartiment seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment concerné, étant entendu que si la Société est composée de plusieurs Compartiments, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment;

(ff) les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à ce Compartiment;

(gg) lorsque qu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué dans les livres de la Société au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de la valeur de cet actif sera attribuée au Compartiment correspondant;

(hh) lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'un Compartiment ou à une opération en rapport avec un avoir relevant d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

(ii) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué un Compartiment particulier, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments au pro rata de leur valeur nette d'inventaire respective ou de toute autre manière déterminée de bonne foi par le conseil de gérance;

(jj) en cas de distribution aux associés d'un Compartiment, la valeur nette d'inventaire de celui-ci sera réduite du montant équivalent à ces distributions.

Sauf dispositions contraires en ce qui concerne un Compartiment particulier dans la section spéciale du Compartiment dans le Mémoire, les règles suivantes s'appliqueront au processus d'évaluation des Propriétés (telles que définies au point (d) ci-dessous);

Généralités

(kk) Pour les besoins d'évaluation de la juste valeur de marché des Propriétés conformément à l'article 12.10(a), la Société (ou l'une de ses Sociétés Intermédiaires) nommera pour chaque Propriété comme expert indépendant un expert en immobilier professionnel indépendant et reconnu ayant les licences appropriées et opérant, bien qu'agissant en sous-traitance, avec l'approbation de la Société, dans la juridiction dans laquelle l'investissement concerné est situé (l'Évaluateur Indépendant). Ce même Évaluateur Indépendant ne peut entreprendre plus de trois évaluations consécutives en ce qui concerne les mêmes Propriétés.

(ll) Les noms des Évaluateurs Indépendants seront publiés dans le rapport annuel de la Société. Les investisseurs des Compartiments concernés peuvent s'informer au siège social de la Société ou auprès de l'agent administratif de la Société des noms des Évaluateurs Indépendants de chaque Propriété.

Evaluations de Propriétés

(mm) La juste valeur de marché de Propriétés détenues par la Société (à travers ses Sociétés Intermédiaires) pour le compte du Compartiment concerné sera évalué au moins une fois par an, en principe durant le quatrième trimestre de l'année par un ou plusieurs Évaluateurs Indépendants, conformément à la loi luxembourgeoise et les pratiques usuelles du marché de l'emplacement de la Propriété concernée (l'Évaluation Externe). Lors de l'évaluation de la juste valeur de marché des Propriétés, l'Évaluateur Indépendant prendra en compte les lignes de conduite de l'International Valuation Standards Committee ou les lignes de conduite professionnelles RICS ou toute autre méthode reconnue d'évaluation relative au type de Propriétés concerné. Le conseil de gérance utilisera l'Évaluation Externe comme base pour les Jours d'Évaluation suivants ayant lieu avant l'Évaluation Externe suivante. Dans l'hypothèse d'une différence matérielle (c.-à-d. 10%) entre l'Évaluation Externe et l'évaluation de la juste valeur de marché du conseil de gérance lors d'un Jour d'Évaluation, le conseil de gérance utilisera sa propre évaluation comme juste valeur de marché conformément aux PCGR Luxembourgeois.

(nn) Pour les besoins du présent article 12, Propriétés signifie détenues:

(i) indirectement, à travers une ou plusieurs Sociétés Intermédiaires, toute participation (qu'il s'agisse de capitaux, dettes ou autres) en immobiliers, y compris, sans limitation, tout immeuble, toutes structures ou autres améliorations, équipements situés sur ou dans un immeuble dedans, ou toute propriété personnelle utilisée rapport avec ceci, ou tout bail, licence, droit, servitude ou tout autre propriété ou intérêt (y compris sans limitation tout développement de droit d'emprise aérienne) ou toute option s'y rattachant;

(ii) directement ou indirectement à travers une ou plusieurs Sociétés Intermédiaires, toute participation non cotée ou ne pouvant être facilement réalisée (autres que des sociétés d'immobilier) détenant une ou plusieurs participations du type décrit au paragraphe (a) ci-dessus, qu'il s'agisse d'une participation détenue à 100% ou d'une association, d'une joint venture ou d'autres co-investissements ou fractions d'intérêts dans cette entité.

Règles générales

(oo) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément aux lois luxembourgeoises;

(pp) sans préjudice des articles 12.10 et 12.11, les avoirs et obligations de la Société seront évalués sur base de leur juste valeur;

(qq) afin d'écartier tout doute, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour déterminer la valeur nette d'inventaire par part et n'ont pas pour objectif d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des parts émises par la Société;

(rr) les engagements non-appelés ne seront pas considérés comme des avoirs d'un Compartiment pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment;

(ss) des réserves adéquates seront établies, Compartiment par Compartiment, en vue de dépenses à charge de chacun de ces Compartiments;

(tt) la valeur nette d'inventaire par part peut être arrondie au centime entier le plus proche de la devise dans laquelle la valeur nette d'inventaire des parts concernées est calculée;

(uu) la valeur nette d'inventaire par part de chaque Compartiment sera communiquée par l'agent administratif de la Société aux associés dès que raisonnablement possible après son calcul et est mise à disposition des investisseurs au siège social de la Société et aux bureaux de l'agent administratif dès que possible après le Jour d'Évaluation le plus récent et en principe, dans les délais indiqués dans le Mémoire, bien que dans certaines circonstances, la valeur nette d'inventaire puisse être mise à disposition plus tard.

41. Art. 13. Suspension temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par part de tout Compartiment et/ou l'émission de parts de ce Compartiment à des souscriptions et/ou le rachat des parts de ce Compartiment de ces associés dans une ou plusieurs des circonstances suivantes:

(a) lorsqu'il en raison d'évènements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou d'autres circonstances en-dehors de la responsabilité et du contrôle de la Société, la disposition des actifs de la Société attribuables au Compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans provoquer un détriment important aux intérêts des autres associés, tel que déterminé par le conseil de gérance;

(b) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement de la Société attribuable à ce Compartiment ou si pour des raisons exceptionnelles, la valeur d'un actif de la Société attribuable au Compartiment ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(c) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat et le vente des actifs de la Société attribuables au Compartiment ne peuvent être effectuées aux taux de change normaux;

(d) lorsque, de l'avis du conseil de gérance, il existe une situation où la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions, ne peut être raisonnablement praticable ou la cession des actifs de la Société serait sérieusement préjudiciable aux associés qui ne revendent pas leurs parts;

(e) lorsque pour une raison ou une autre le prix d'un investissement détenu par la Société ne peut être déterminé de manière rapide et précise;

(f) conformément, et dans les circonstances décrites, à l'article 12.13 des présents Statuts;

(g) lorsque la suspension est requise par la loi ou une procédure légale;

(h) lors de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale des associés afin de décider de la liquidation de la Société.

Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension à tous les associés du Compartiment concerné par cette suspension.

Une telle suspension en ce qui concerne un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion de parts d'un autre Compartiment.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par part dans le Compartiment concerné, dans quel cas les associés peuvent notifier la Société qu'ils veulent retirer leur demande. Si aucune notification n'est reçue par la Société avant la fin de la période de suspension, cette demande sera traitée à la première Date d'Évaluation, telle que déterminée pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

42. Art. 14. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

43. Art. 15. Gestion. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF) formant un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social, sous réserve du respect des dispositions du présent article 15.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Chaque membre du conseil de gérance peut engager la Société par sa seule signature pour les besoins de transactions relatives à l'administration générale de la Société (par exemple la signature de procurations, la soumission de déclarations d'impôts) à condition que cette transaction ne dépasse pas un montant de EUR 15.000 (quinze mille euros) (ou l'équivalent dans une autre devise). En ce qui concerne toutes les autres transactions, deux membres du conseil de gérance peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Le pouvoir de signature pour tout type de transaction peut aussi être délégué par une résolution du conseil de gérance à tout membre du conseil d'administration ou à une tierce partie dans le contexte d'une transaction spécifique.

Le conseil de gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut désigner un président et déterminer la période pendant laquelle il fera fonction; mais si aucun président ne devait être désigné, ou si le président n'est pas présent au plus tard cinq minutes après l'heure prévue du début de cette réunion, le conseil de gérance peut désigner un de ses membres en tant que président pro tempore et afin de présider la réunion par vote de la majorité des membres du conseil de gérance présents. En cas d'égalité des voix, tout président du conseil de gérance désigné par le conseil de gérance n'aura pas de voix prépondérante.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par deux gérants quelconques présents au conseil de gérance, ou par le président pro tempore de la réunion concernée, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception, sous réserve qu'aucune décision ne prendra effet si elle est signée par un gérant présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le conseil de gérance. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Ces résolutions circulaires sont considérées passées à Luxembourg.

44. Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société. Ils sont des simples agents autorisés et responsables de l'exécution de leur mandat.

45. Art. 17. Politiques et Restrictions d'Investissement. Le conseil de gérance a le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable à chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable aux différents Compartiments et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués et des restrictions telles que définies par le conseil de gérance dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

Le conseil de gérance aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société (le cas échéant), conformément à la Loi de 2004 et à la circulaire 06/241 émise par la CSSF relative au concept de capital à risque selon la Loi de 2004, y compris, mais sans limitation, des restrictions relatives:

- (a) aux emprunts de la Société et de tout Compartiment et à la mise en gage de ses actifs; et
- (b) au pourcentage maximum des avoirs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir, dans le cas où ces restrictions sont d'application.

46. Art. 18. Indemnisation. La Société indemnifiera, dans la mesure la plus large permise par la loi luxembourgeoise, les gérants (chacun étant une Personne Indemnifiée) sur les actifs du Compartiment concerné pour toutes les réclamations, obligations, dommages, pertes, frais et dépenses (y compris les montants payés dans le cadre de jugements, compromis et transactions, telles que des amendes, pénalités et frais légaux ou autres et les dépenses raisonnables d'enquêtes ou de

défense contre une prétendue réclamation) de quelque nature que ce soit, connus ou non, en cours ou non encourus par la Personne Indemnisée et en raison de ou en relation avec l'implication dans les affaires du Compartiment concerné ou liée d'une quelconque autre manière aux sujets traités dans les présents Statuts; étant entendu que:

la Personne Indemnisée ne pourra prétendre à une indemnisation que dans la mesure où (A) le comportement de la Personne Indemnisée ne constituait pas une négligence, une faute délibérée ou de la mauvaise foi ou une rupture importante des dispositions des présents Statuts ou du agreement of limited partnership (le Agreement of Limited Partnership) modifié et reformulé de MGPA Europe Fund III, L.P. du 22 mai 2009 ou une violation des lois relatives aux valeurs mobilières et (B) la Personne Indemnisée a agit de bonne foi, et, en ce qui concerne la Société et en ce qui concerne toute autre question, d'une manière pouvant raisonnablement être considérée ne pas aller à l'encontre des meilleurs intérêts de la Société;

la Personne Indemnisée ne pourra prétendre à une indemnisation pour des réclamations, obligations, dommages, pertes, frais et dépenses (y compris les montants payés dans le cadre de jugements, compromis ou transactions, telles que des amendes, pénalités ou frais légaux ou autres et les dépenses raisonnables d'enquêtes ou de défense contre une réclamation prétendue réclamation) de quelque nature que ce soit, connue ou non, en cours ou non attribuables à: (A) une action ou omission de la part de la Personne Indemnisée (I) non cohérente avec les obligations fiduciaires de loyauté, de bonne foi et de bon fonctionnement dus envers la Société; (B) de la négligence, une faute grave ou de la mauvaise foi de la part de la Personne Indemnisée en relation avec les affaires du Compartiment; ou (C) lorsque la Personne Indemnisée porte plainte à moins que cette action ait pour but d'établir le droit à une indemnisation et que la Personne Indemnisée obtienne gain de cause.

La satisfaction de toute obligation conformément au présent article se fera hors de, et sera limitée aux, actifs du Compartiment.

Les dépenses raisonnablement encourues par la Personne Indemnisée pour sa défense ou dans le cadre d'une transaction pouvant donner droit à indemnisation conformément aux présents articles pourront être avancées par la Société avant l'arrangement final après l'obtention d'un engagement de ou pour le compte de la Personne Indemnisée de rembourser cette somme dans la mesure où il serait finalement déterminé que la Personne Indemnisée ne peut faire prévaloir le droit à une indemnisation.

Le droit de la Personne Indemnisée à une indemnisation selon le présent article sera cumulatif et complémentaire à tous droits auxquels la Personne Indemnisée peut autrement prétendre contractuellement ou juridiquement ou pour une question d'équité et sera étendu aux héritiers, ayants droits et représentant légaux.

En ce qui concerne les Compartiments avec une structure d'appel de capital, les montants d'indemnisation n'excéderont en aucun cas les engagements totaux. Lorsqu'une partie des engagements totaux a déjà été appelée dans un Compartiment, les montants d'indemnisation n'excéderont en aucun cas le total des engagements non appelés de ce Compartiment augmenté de tout montant qui sera réalisé par le portefeuille du Compartiment concerné, à hauteur d'un montant n'excédant pas les engagements totaux.

En cas de transaction, l'indemnisation ne sera fournie qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction pour lesquelles la Société aura été conseillée par un avocat choisi de bonne foi par la Société et pour lesquelles la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement aux devoirs de fonction. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne peut avoir droit.

47. Art. 19. Assemblées des Associés. Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège social qui sera fixé dans l'avis de convocation.

D'autres assemblées générales de(s) associé(s) (chacune une Assemblée Générale) pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Tout associé peut mandater un représentant afin de le représenter lors des réunions.

48. Art. 15. Droits de Vote des Associés, Quorum et Majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la loi en ce qui concerne les Assemblées Générales et leur tenue, seront applicables dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque part confère une voix, sous réserve des dispositions des articles 7 et 11. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il possède ou représente. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions proposées à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

La Société ne peut abandonner son statut de SICAR soumis à la Loi de 2004 qu'avec l'accord de tous ses associés et avec l'accord préalable de la CSSF.

Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une Assemblée Générale devra être tenue chaque année le 15 juin à 11.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. Si la Société compte moins de vingt-cinq (25) associés, une Assemblée Générale pourra être tenue chaque année à une date définie à la discrétion du conseil de gérance et les résolutions des associés - exception faite de celles de la réunion des associés approuvant les comptes annuels de la Société - pourra, au lieu d'être passée lors d'une Assemblée Générale, être prise par voie circulaire par tous les associés. Dans cette hypothèse, chaque associé se verra envoyé un projet explicite de la (des) résolution(s) à passer et signera la (les) résolution(s).

Les résolutions passées par voie circulaire par une ou plusieurs parties au lieu d'Assemblées Générales auront le même poids que les résolutions passées lors d'une Assemblée Générale et pourront être constatées par lettre ou facsimilé.

Quelque soit le nombre des associés, les comptes annuels de la Société seront soumis aux associés pour approbation. Les associés voteront aussi spécifiquement quant à la décharge ou non à donner au conseil de gérance.

Les associés ont le pouvoir de nommer les membres du conseil de gérance et de révoquer les membres à tout moment et ad nutum.

49. Art. 21. Assemblée Générale des Associés dans un Compartiment. Les associés dans un Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

Les dispositions de l'article 21 sont d'application pour de tels Assemblées Générales, sauf si le contexte ne le requiert autrement.

50. Art. 22. Réviseur d'Entreprises. Les informations comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2004.

51. Art. 23. Liquidation ou Fusion de Compartiments ou Catégories. Si pour quelque raison que ce soit la valeur des actifs nets d'un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le conseil de gérance comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le conseil de gérance peut décider d'offrir aux associés concernés la conversion de leurs parts en parts d'un autre Compartiment selon les conditions fixées par le conseil de gérance ou procéder au rachat forcé de toutes les parts du Compartiment à la valeur nette d'inventaire par part (en tenant compte des prix et dépenses de réalisation d'investissements calculés au Jour d'Evaluation auquel la décision prend effet) calculée au Jour d'Evaluation précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prend effet. La Société notifiera les détenteurs de parts concernées avant la date effective des rachats obligatoires, et indiquera les raisons et la procédure des transactions de rachat. Les associés nominatifs seront notifiés par écrit.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil de gérance par le paragraphe précédent, l'Assemblée Générale des associés de tout Catégorie ou de tout Compartiment aura, en toutes circonstances, le pouvoir, sur proposition du conseil de gérance, de racheter toutes les parts du Compartiment et de rembourser aux associés la valeur nette d'inventaire de leurs parts (en tenant compte des prix d'investissement effectifs et des dépenses de réalisation) calculée au Jour d'Evaluation auquel la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour cette assemblée générale des associés, qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des associés présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

Les actifs qui n'ont pas été distribués à la suite de la liquidation ou de la fusion seront déposés à la Caisse de Consignation au bénéfice des ayants droits dans les délais applicables.

Toutes les parts rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le premier paragraphe du présent article, le conseil de gérance peut décider d'allouer des avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant ou à une autre SICAR organisée selon les dispositions de la Loi de 2004 ou à un autre compartiment dans un autre SICAR (le Nouveau Compartiment) et de renommer les parts du Compartiment concerné comme part d'un autre compartiment (suite à un split ou une consolidation si nécessaire et le paiement de la somme correspondante aux droits fractionnels des associés). Cette décision sera communiquée de la même manière que celle décrite dans le premier paragraphe du présent article avant la date de son entrée en vigueur (de plus, la notification aux associés contiendra les informations relatives au Nouveau Compartiment), afin de permettre aux associés de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période, défini de bonne foi par le conseil de gérance.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil de gérance au paragraphe 23.6, une contribution en avoirs ou obligations attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment dans la Société peut, dans toutes autres circonstances, être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui décidera de la fusion par une résolution votée à la simple majorité de ceux présents ou représentés et votants à cette assemblée.

En outre, une contribution des avoirs et obligations attribuables à un Compartiment à une autre SICAR tel qu'indiqué à l'article 23.6 ou à un autre compartiment dans cette autre SICAR nécessitera une décision des associés de la ou des Catégorie(s) prise avec une exigence de quorum de 50% des parts en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des parts présentes et représentées.

52. Art. 24. Année fiscale. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

53. Art. 25. Affectation des Revenus. L'Assemblée Générale détermine, sur proposition du conseil de gérance et dans les limites prévues par la loi, comment les revenus du Compartiment seront affectés et peut annoncer, ou autoriser le conseil de gérance à annoncer des dividendes. Lors de l'Assemblée Générale annuelle, les dividendes peuvent être annoncés individuellement en ce que concerne chaque Compartiment par une résolution des associés du Compartiment concerné.

Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le conseil de gérance peut décider de payer les dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

Les paiements de dividendes aux détenteurs de parts nominatives seront effectués à ces associés à leur adresse mentionnée dans le registre des associés.

Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux heures et endroits déterminés périodiquement par le conseil de gérance.

Afin de procéder à la distribution, la Société peut, au lieu de proposer soit un paiement de dividendes à l'Assemblée Générale, soit de procéder au paiement de dividendes intérimaires, décider de racheter les parts conformément aux dispositions de l'article 8 des présents Statuts.

Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront au Compartiment respectif.

Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

54. Art. 26. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui doit satisfaire les conditions de la Loi de 2004 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses associés, les responsabilités prescrites par la Loi de 2004. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le conseil de gérance devra dans les deux mois désigner une autre institution financière pour agir en tant que Dépositaire et le conseil de gérance nommera cette institution afin de devenir Dépositaire en remplacement du Dépositaire sortant. Le conseil de gérance peut mettre fin au contrat avec le Dépositaire mais ne peut décharger le Dépositaire de ses obligations avant la nomination d'un successeur au Dépositaire pour agir à sa place conformément à ces présentes dispositions.

55. Art. 27. Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité pour la modification des présents Statuts.

Dans le cas d'une liquidation volontaire, la Société, continuera, à compter de sa dissolution à exister pour les besoins de la liquidation. Les transactions de la Société seront menées par un ou plusieurs liquidateurs, qui après avoir été approuvés par la CSSF, seront nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Dans le cas d'une liquidation forcée, les dispositions de la Loi de 2004 seront exclusivement applicables.

Dans l'hypothèse d'une liquidation volontaire, cette liquidation sera effectuée selon les dispositions de la Loi de 2004 et de la Loi sur les Sociétés. Le rapport de liquidation sera analysé par le réviseur d'entreprises de la Société ou par un réviseur d'entreprises externe ad hoc désigné par l'Assemblée Générale.

L'émission de nouvelles parts par la Société cessera à la date de publication de l'avis de l'Assemblée Générale destinée à se prononcer sur la question de la dissolution et liquidation de la Société.

La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des associés et répartiront les produits de la liquidation de chaque Compartiment, après déduction des coûts de liquidation, parmi chaque associé conformément à leurs droits respectifs.

Tous montants non réclamés par les associés à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

56. Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2004 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître que les parts émises par la Société ont été entièrement libérées par l'Associé Unique.

Sixième résolution

L'Associé Unique reconnaît la démission de Madame Christine Anne Clarke et de Madame Delloula Aouinti avec effet à la date des présentes résolutions, en tant que gérants de la Société.

De plus, l'Associé Unique décide d'accorder l'entière décharge aux gérants démissionnaires pour l'accomplissement de leurs mandats à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les Nouveaux Gérants en tant que nouveaux gérants de la Société pour une période illimitée effective à compter de la date des présentes résolutions. De ce fait, le conseil de gérance de la Société sera constitué des personnes suivantes:

- Mme Julie Mossong, Global Head of Risk and Corporate Services, MGPA Président;
- M. Steven Craig Willingham, Chief Financial Officer - Europe, MGPA;
- M. Christopher John McCormack, Project Director, MGPA;
- Mme Audrey Lewis, Independent Director;
- Mme Joanne Fitzgerald, Head of Corporate Services - Europe and Asia, MGPA.

Huitième résolution

L'Associé Unique reconnaît que la nomination des Nouveaux Gérants de la Société a été approuvée par la CSSF.

Neuvième résolution

L'Associé Unique octroie le pouvoir et l'autorisation à tout employé d'Alter Domus Alternative Asset Fund Administration S.à r.l. en sa capacité d'agent domiciliataire de la Société (i) d'accomplir l'enregistrement des documents et des notifications concernés quant aux démissions indiquées au point 6 et aux nominations indiquées au point 7 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (ii) de procéder à la publication des informations concernées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et, de manière générale, (iii) d'accomplir toute autre formalité nécessaire ou utile à l'accomplissement des présentes résolutions.

Déclaration et Frais

Le montant, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à EUR 4.000,.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GRAAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/287. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010829/1839.

(110011935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

FIP Global Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011011745/10.

(100088201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Magic Nails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.
R.C.S. Luxembourg B 106.095.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156459/10.

(100180025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Magic Nails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.
R.C.S. Luxembourg B 106.095.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156460/10.

(100180032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

DBRA MG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 151.672.

EXTRAIT

En date du 09.12.2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Remplacement de Monsieur Jean-Paul Frisch, gérant classe B de la Société, par Madame Fulvia Bizzozero, née à Liège (B) le 03.06.1968, demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg, en qualité de gérante classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 09.12.2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163553/14.

(100189151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Eurobiraghi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 66.923.

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROBIRAGHI S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 66.923, constituée suivant acte reçu le 9 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 871 du 2 décembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 83, Parc d'Activités Capellen Pafebruch, Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52237. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010163576/53.

(100189262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Flexible Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.832.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 05 novembre 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010163594/11.

(100189334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Prolilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 125.168.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010174964/10.

(100200619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Luxembourg Irtysh Petroleum Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 146.697.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2010174953/13.
(100200498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Samorfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 60.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.
Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2010174310/12.
(100200339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Tarkett Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 92.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 décembre 2010.
Pour la société
Anja HOLTZ
Le notaire

Référence de publication: 2010174211/13.
(100197636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Navella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 71.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170581/10.
(100197300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

NetEconomy Luxembourg Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.900,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 128.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010170575/12.

(100198612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Eastman Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 101.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171868/10.

(100199211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Distrimarch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.981.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171864/10.

(100199153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Metra Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 10.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010173112/9.

(100200522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Ionian Maritime Enterprises Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.416.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 juillet 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de M. Takis POLYDOROU, né le 20/09/1945 à Nicosia (Chypre), domicilié 8, Whaddon Haouse William Mews, SW1X9HG London, Grande Bretagne, de M. Vakis LOIZOU, né le 12 juillet 1946 à Lemesos (Chypre), domicilié 20 Amphipoleos St., CY-2025 Strovolos, Nicosia, Chypres et de M. Louis LOIZOU, né le 9 août 1971 à Lefkosia (Chypre), domicilié 109 Haden Court Fonthill road, London NA, Grande Bretagne, pour une nouvelle période de six ans. Le mandat des administrateurs réélus prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- L'Assemblée renouvelle également le mandat du commissaire de la société EWA REVISION SA, 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38937 pour une nouvelle période de six ans. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016. L'Assemblée confie également à EWA REVISION S.A. la mission spéciale de statuer sur les exercices 2008 et 2009.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010163634/20.

(100189658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.
